



Université d'Abomey-Calavi
(UAC)

Faculté des Sciences Humaines et sociales
(FASHS)

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT
(MIRD)

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER II

OPTION: DEVELOPPEMENT LOCAL

**CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE A LA PROMOTION DU
DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE
D'ABOMEY-CALAVI**

Réalisé par :

Enagnon Arsène Euloge YAOVI

Sous la direction de :

Dr Sylvain A. VISSOH

Maître de Conférences (CAMES) / FASHS / UAC

Membres du jury

Président : Prof. Expédit W. VISSIN

Rapporteur : Dr. Sylvain VISSOH

Examineur : Dr. Toussaint VIGNINO

Mention : Très-bien

Note : 17/20

Soutenu, le 25/ 02/2019

Sommaire

Dédicace	3
Remerciements	4
Sigles et acronymes	5
Résumé	6
Abstract	6
Introduction	7
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET approche METHODOLOGIQUE.....	10
1.1. Cadre théorique	10
1.1.1. Problématique.....	10
1.2. Approche méthodologique	18
2.2. Caractéristiques humaines.....	28
2.3. Caractéristiques économiques	30
CHAPITRE III : ROLE DES OSC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN.....	35
3.1. OSC dans la gestion des affaires communales.....	35
3.2. Promotion du développement économique et social et de la bonne gouvernance	40
CHAPITRE IV : GENESE DES OSC ET LEURS ACTIONS DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI.....	46
4.1 Genèse des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi	46
4.2. Actions des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi	46
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	67
Liste des figures	70
ANNEXES	71

Dédicace

A :

- mon père Coovi Timethée YAOVI
- ma mère, Carolle Nadège KOUMASSOU

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a nécessité la contribution de plusieurs personnes. Je ne saurais par des mots leur exprimer toute ma gratitude. A cet effet, je tiens à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué intellectuellement, financièrement et moralement à l'accomplissement de cette œuvre.

Mes sincères remerciements vont particulièrement à l'endroit du Dr Sylvain A. VISSOH, Maître de Conférences des Universités (CAMES) pour avoir accepté de diriger cette recherche. Votre dévouement au travail, votre encadrement technique, vos commentaires constants et votre rigueur scientifique ont énormément servi à la réalisation de ce mémoire.

J'exprime également mes remerciements :

- à mon maître de stage, madame julienne AGBALI, chef service d'appui aux initiatives communautaires à la mairie d'Abomey-Calavi pour sa disponibilité et ses orientations ;
- au Professeur Expédit VISSIN, directeur scientifique du MIRD-UAC, au corps professoral et à l'ensemble du personnel du MIRD-UAC pour l'enseignement reçu et la franche collaboration durant mon cursus ;
- à Monsieur le maire de la Commune d'Abomey-Calavi pour m'avoir permis de faire mon stage académique dans la structure ;
- à madame la présidente du cadre de concertation des organisations de la société civile de la Commune d'Abomey-Calavi pour ses conseils ;
- à tous les responsables d'OSC de la Commune d'Abomey-Calavi pour leur collaboration ;
- à tous les membres de ma famille pour leur affection ;
- à tous les membres du jury qui ont accepté d'évaluer le présent travail, malgré leurs diverses occupations ;

Sigles et acronymes

AGR	: Activités Génératrices de Revenu
BIDOC	: Bibliothèque et centre de documentation
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CeCPA	: Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FASHS	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
INRAB	: Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MARP	: Méthode Active de Recherche Participative
MD	: Ministère de la Décentralisation
MRI	: Ministère Chargé des Relations avec les Institutions
ODD	: Objectifs pour le Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDC	: Plan du Développement Communal
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
DDT	: Direction du Développement Touristique
EMICOV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages

Résumé

Les actions des OSC occupent une place importante au sein des politiques de développement au Bénin. La présente recherche est une contribution à une meilleure implication des organisations de la société civile dans les actions de développement de la Commune d'Abomey-Calavi.

La méthodologie adoptée est axée sur la recherche documentaire, les enquêtes en milieu réel, le traitement des données collectées et l'analyse des résultats. Au total, 207 personnes ont été interrogées. Le modèle SWOT a permis d'analyser les résultats obtenus.

Cette recherche a permis d'identifier les OSC les plus actives dans la Commune d'Abomey-Calavi. Au nombre de 52, elles interviennent dans les domaines tels que le social (45 %), l'économie (35 %), et l'environnement (20 %). Il faut noter que 86,5 % environ des bénéficiaires ont vu leurs conditions de vie socioéconomiques s'améliorer par rapport aux non bénéficiaires. Malheureusement, les actions des OSC, bien que louables, ne restent pas sans insuffisances auxquelles il est important de trouver de solutions.

Mots clés : Abomey-Calavi, Société civile, développement local, participation citoyenne.

Abstract

CSO actions play an important role in Benin's development policies. This research is a contribution to a better involvement of civil society organizations in the development actions of the Commune of Abomey-Calavi.

The methodology adopted focuses on desk research, field surveys, processing of collected data and analysis of results. In total, 207 people were interviewed. The SWOT model made it possible to analyze the results obtained.

This research identified the most active CSOs in the Commune of Abomey-Calavi. There are 52 of them in areas such as the social (45%), the economy (35%), and the environment (20%). It should be noted that about 86.5% of beneficiaries saw their socio-economic living conditions improve compared to non-beneficiaries. Unfortunately, the actions of CSOs, while laudable, are not without weaknesses that are important to find solutions.

Key words: Abomey-Calavi, Civil society, local development, citizen participation.

Introduction

Dans le prolongement de la Conférence des Forces Vives de la nation de Février 1990 qui a permis la consécration des droits et libertés fondamentales au Bénin, les pouvoirs publics ont poussé leur engagement politique jusqu'au niveau d'une participation assez élargie des citoyens à la gestion de leurs localités respectives.

Ainsi, face aux échecs de la gestion administrative de type centraliste, le Bénin a fait l'option de la décentralisation que l'on définit comme un système qui consacre le partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'état central et les collectivités territoriales (Adjaho, 2002). Elle représente une technique permettant de faire participer les citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est la nécessaire résultante de la démocratie et de la bonne gouvernance (MD, 2006).

La décentralisation apparaît donc comme une solution aux problèmes de pauvreté et de développement qui touchent essentiellement les populations à la base comme le prouvent certaines études réalisées sur le territoire national qui ont montré que l'incidence de la pauvreté est aggravée en milieu rural, passant de 25,2% en 1994-1995 à 32,90% en 1999-2000 (Adjovi, 2008).

Dans le même ordre d'idées, Aihou (2007) affirme que : « la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dépend à plus de 70 % des autorités locales ». La décentralisation a donc pour finalité la promotion de la démocratie à la base et du développement local. Ce dernier se définit comme une forme alternative de développement qui consiste à rechercher localement et avec le concours des populations, l'amélioration significative de leur situation. Cette démarche passe par un sentiment d'appartenance au territoire et l'émergence d'une dynamique collective, démontrant la capacité d'un groupe à identifier ses ressources et à prendre en main son destin. Le développement local est donc le résultat des initiatives d'une communauté qui cherche ainsi à développer de nouvelles pratiques pour améliorer son quotidien et ses perspectives d'avenir (Malomon, 2013).

Cette option est consacrée par la loi N 090-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin dans ses articles 150 à 153 qui établit que le Bénin doit être un Etat décentralisé. La mise en œuvre de cette décentralisation est devenue une réalité, avec la tenue en décembre 2002 et en janvier 2003 des premières élections communales et municipales et l'installation en 2003 des premiers conseils communaux et municipaux.

Pour satisfaire à cette exigence de développement local, les Communes du Bénin ont l'obligation d'élaborer et d'adopter des Plans de Développement Communaux (PDC) tels que prescrite à l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

Toutefois, il ne suffit pas de concevoir un plan de développement communal pour garantir le développement de la commune. Il faut non seulement prendre en compte les problèmes réels des populations à la base, susciter leur implication active dans la gestion des affaires communales, mais également et surtout mobiliser des ressources financières conséquentes pour la mise en œuvre effective des différents projets et programmes de développement communal.

L'implication de tous les acteurs dans la conception et la mise en œuvre du plan de développement communal reste donc une condition de développement de la conscience collective et de responsabilisation de chaque citoyen dans le processus de construction et de renforcement de la démocratie à la base et du développement local. Parmi les acteurs du développement local, figurent en bonne place les Organisations de la Société Civile (OSC).

Au séminaire national de septembre 2007 sur le recentrage du concept de la société civile, il a été retenu d'entendre par ce concept, «une manifestation de volonté collective de personnes qui agissent dans un cadre associatif pour un objectif d'intérêt général ». Elle a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts des populations. Son mode de fonctionnement est basé sur une prise de décision démocratique. Elle exerce des fonctions d'auto gouvernance aux plans local, national et international, indépendamment de l'Etat et du marché ou des pouvoirs politiques ».

Dans le contexte de décentralisation, les OSC jouent un rôle primordial dans le processus de développement local à travers non seulement, la mobilisation des populations autour des objectifs de développement communal, mais aussi l'influence des politiques de développement en faveur des besoins et attentes des populations.

L'article 2 de la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose que la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Le thème « Contribution des organisations de la société civile à la promotion du développement local dans la Commune d'Abomey-Calavi », est choisi pour étudier la contribution des OSC au processus de développement de la Commune d'Abomey-Calavi.

Elle est structurée en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré au cadre théorique et à l'approche méthodologique ; le deuxième expose les déterminants favorables aux actions des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi ; le troisième aborde les rôles des OSC dans le processus de développement local au Bénin; enfin, le quatrième expose la genèse des OSC et leurs actions dans la Commune d'Abomey-Calavi.

.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre présente le cadre théorique et la méthodologie adoptée dans le cadre de cette recherche.

1.1. Cadre théorique

Cette partie présente de façon successive la problématique soulevée par le sujet et la clarification des concepts.

1.1.1. Problématique

Le concept de développement local est apparu dans les années 50 dans les pays de l'Europe et d'Amérique suite à un certain nombre de constats. Il s'agit de l'exclusion des territoires et des individus par le système économique, les choix politiques et les contraintes géographiques (MCL, 2000). Ces facteurs qualifiés d'exogène par l'auteur sont combinés aux facteurs endogènes, notamment la dévitalisation de l'espace local aux multiples conséquences dont le sous-emploi, le chômage, l'exode rural, le vieillissement de la population, etc.

Le contexte de développement local en Afrique et au Bénin n'est pas le même et le processus n'est pas identique. L'histoire du développement local en Afrique a connu différentes phases selon les périodes. Dans la plupart des pays africains avant les indépendances, l'implication des populations dans la mise en œuvre des programmes de développement se faisait par la responsabilisation des producteurs (arachides, coton, et autres) à travers des coopératives, des programmes multisectoriels et l'animation rurale (Akobi, 2009). Mais le regain des actions de développement local, est manifeste depuis les années 70 avec l'émergence des Organisations de la Société Civile et les politiques de décentralisation administrative dans certains pays comme le Bénin. Le concept d'OSC est apparu au Bénin au début des années 1990, à la suite des différentes crises économiques et politiques que le pays a connues.

En effet, pour tourner la page de la période révolutionnaire, la Constitution béninoise a consacré, aux droits et devoirs de la personne humaine, tout un titre composé de trente-quatre (34) articles. La loi fondamentale en ses articles 23 et 25 reconnaît respectivement la liberté de presse, la liberté d'association, de réunion et de manifestation aux citoyens. Ces libertés diverses vont se concrétiser dans les actes et

les comportements des citoyens ; ce qui va entraîner la création d'une multitude d'OSC.

La participation des OSC au processus de développement devient donc une nécessité et une obligation constitutionnelle renforcée entre autres, par :

- les dispositions de l'article 108 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin ;

- « les accords de Cotonou » signés le 23 juin 2000 entre l'Union Européenne et les Etats Afrique Caraïbes Pacifique qui encouragent la participation des acteurs non étatiques aux processus décisionnels. De même, les OSC constituent les sources de financement directes ou indirectes de certains projets et programmes de développement pour compléter l'Etat et les Collectivités territoriales dans leurs actions.

Dans la Commune d'Abomey-Calavi, les actions des OSC occupent une place importante au sein des politiques de développement. Elles constituent une interface entre la population et les pouvoirs publics et interviennent dans plusieurs domaines à savoir : la santé, l'éducation, la formation, la nutrition, l'environnement, l'entrepreneuriat, l'éveil de conscience, la veille citoyenne etc.

Ces différentes actions positionnent les OSC, et prioritairement les associations de développement, les associations des jeunes, les groupements féminins, les Organisations non Gouvernementales nationales et internationales comme acteurs incontournables du développement local. Malgré les actions, combien louables des OSC sur le terrain, ces dernières sont confrontées à divers problèmes auxquels il est important de trouver de solutions. Ce sont ces raisons qui, dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de Master II ont motivé le choix du thème : « Contribution des organisations de la société civile à la promotion du développement local : cas de la Commune d'Abomey-Calavi ». Cette recherche se fonde sur les questions suivantes :

- quelles relations lient les autorités communales et les OSC dans la gestion des affaires locales ?

- quels sont les effets des actions des organisations de la société civile sur le développement de la Commune d'Abomey-Calavi ?

Pour répondre à ces interrogations, des hypothèses ont été émises.

1.1.2. Hypothèses de travail

Les hypothèses qui sous-tendent la présente étude :

- les organisations de la société civile de la commune d'Abomey-Calavi sont très engagées dans les actions de développement ;
- les autorités de la commune d'Abomey-Calavi associent les organisations de la société civile à la gestion des affaires locales ;
- les effets des actions des organisations de la société civile de la commune d'Abomey-Calavi sont positifs.

Pour vérifier ces trois hypothèses, des objectifs ont été fixés.

1.1.3. Objectifs de recherche

L'objectif général de la présente recherche est de contribuer à une meilleure implication des organisations de la société civile dans les actions de développement de la Commune d'Abomey-Calavi.

De façon spécifique, il s'agira de :

- identifier les organisations de la société civile de la Commune d'Abomey-Calavi et leurs domaines d'intervention ;
- faire l'état des lieux de la collaboration entre l'administration de la Commune d'Abomey-Calavi et les organisations de la société civile ;
- analyser les acquis des actions des organisations de la société civile de la Commune d'Abomey-Calavi.

1.1.4. Etat des connaissances

La question de la contribution des ONG de développement dans la promotion socioéconomique des populations démunies a été abordée par une kyrielle d'auteurs et de personnalités avec des acceptions aussi variées. Cependant, au-delà du caractère

disparate de ces interventions et publications, il se dégage très souvent un point de convergence.

Ainsi, Baudoin (2012) a montré que l'abondance actuelle des ONG au Bénin reflète la crise économique qui sévit dans le pays, et la difficulté pour les jeunes de trouver un emploi. Pour l'auteur, les ONG permettent en quelque sorte de lutter contre le chômage en employant les jeunes diplômés. Dans le souci de bâtir une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a réalisé l'enquête EMICOV.

Pour Mpembele (2003), déclare que l'intervention croissante des ONG dans le processus de développement et l'évolution des sociétés tout particulièrement dans le pays du Sud est un fait aujourd'hui. Si celles-ci ont, en effet, longtemps agi discrètement, que ce soit dans l'urgence humanitaire ou en réponse à des situations ponctuelles de détresse, elle s'implique désormais de plus en plus dans le champ des interventions sociales et économiques et revendiquent à ce titre, leur identité et leurs conceptions propres dans le monde des acteurs du développement et des bailleurs de fonds. Cette montée en puissance des ONG, leur importance institutionnelle grandissante, leur diversification organisationnelle, l'éventail de leurs activités qui cessent de s'élargir et de se modifier ne manquent pas de poser nombre d'interrogations en termes d'enjeux politiques et géographiques, économiques et sociologiques, intellectuels et opérationnels

Balogoun (2011) quant lui, a étudié les impacts socio-économiques des actions des ONG dans la Commune de Savè. Pour l'auteur, le Bénin compte un nombre assez important de partenaires au développement qui interviennent à travers des instruments spécifiques afin d'appuyer le gouvernement des objectifs socioéconomiques définis dans le cadre de la politique de développement du pays. Au terme de sa réflexion, il a montré que malgré le soutien apporté par ces partenaires, il apparaît que le niveau d'absorption et l'impact des ressources issues de la coopération reste faible.

Tchodo et Koutadokiki (2007) estiment que beaucoup d'ONG se sont employées pour sensibiliser les femmes à réduire ou à revoir leurs activités qui participent à la

dégradation de la faune et de la flore. L'une des caractéristiques fondamentales des ONG est leur omniprésence et leur omnipotence.

Abilé (2010) a identifié les raisons favorables à l'implantation des ONG dans la Commune de Dassa-Zoumè. L'auteur a mis un accent particulier sur les stratégies et modes d'intervention basées sur la formation des ruraux, l'édification des infrastructures sociocommunautaires et l'octroi de crédit aux ruraux. Selon l'auteur, les raisons qui ont contribué à l'implantation des ONG dans la commune sont entre autres, les grossesses précoces, les Forts taux de pauvreté, l'analphabétisme et le taux élevé de déscolarisation dans la commune.

Gangnon (2010) a fait un développement sur le dynamisme des actions des ONG pour le développement de la Commune de Comè. L'auteur a exposé les contraintes financières et organisationnelles liées aux activités des ONG du monde rural et les défis liés aux octrois de crédit, à la diversification agricole, aux activités socio-éducatives et sanitaires pour la réduction de la pauvreté. Ce travail a permis d'étudier les contraintes (faible rendement des produits agricoles, insuffisance d'ouvrages sociocommunautaires) liées à la persistance de la pauvreté du monde rural. Au terme de sa réflexion, il suggère l'appui technique et financier de l'Etat et des partenaires au développement, la construction des infrastructures sociocommunautaires en faveur des populations.

Vodounon (2001) a identifié et analysé les sources de financement de l'éducation béninoise. L'auteur a établi un rapport entre la participation des ONG dans le secteur de l'éducation à différent niveau (maternel, primaire et secondaire) dans le monde rural du département de l'ouémé.

Enée (2010), dans son étude de thèse sur les ONG au Burkina-Faso a montré qu'au Burkina comme ailleurs dans la sous-région, la santé, l'éducation, l'hydraulique, la promotion rurale, l'environnement correspondant aux grands domaines dans lesquels s'inscrivent les interventions des ONG mandatées par les bailleurs de fonds de moins nombreux et toujours plus exigeants. Pour Cohen (2003), la notion d'ONG recouvre des réalités très différentes donc hétérogènes.

Pour l'essentiel, ces différentes études qui restent générales ont permis de cerner davantage les concepts clés et les contours de la présente recherche, d'approfondir les connaissances sur des questions relatives à la contribution des ONG dans la lutte contre la pauvreté. Mais ces recherches n'ont pas abordé globalement la notion des OSC en lien avec le développement local. La présente recherche étudiera les Organisations de la Société Civile (OSC), en mettant en relief l'ampleur de leurs actions et la problématique du développement de la Commune d'Abomey-Calavi.

Le développement du sujet retenu pour la présente recherche, implique l'utilisation fréquente de certaines terminologies qu'il convient de définir pour une bonne exploitation du mémoire.

1.1.5. Clarification de quelques concepts

La clarification des concepts clés utilisés est faite pour faciliter la compréhension de ce travail.

Société civile : Le concept de société civile fait l'objet de diverses et multiples approches dans le monde et particulièrement au Bénin. C'est pourquoi il a été organisé en 2007, un séminaire de recentrage du concept, à l'issue duquel, il a été retenu d'entendre par société civile au Bénin, un espace composé d'associations bénévoles, à but non lucratif et apolitique poursuivant des objectifs d'intérêt général. Elle a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts des populations. Son mode de fonctionnement est basé sur une prise de décision démocratique. Elle exerce des fonctions d'auto gouvernance aux plans local, national et international, indépendamment de l'Etat et du marché ou des pouvoirs politiques (MRI, 2009). Il en ressort, que les principales règles que doivent respecter les OSC sont ;

- une OSC poursuit des objectifs d'intérêt général et a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts des populations ;

- une OSC s'oblige à se conserver un but non lucratif dans l'exercice de ses activités. Dans le cas où elle décide d'exercer des activités qui produisent des bénéfices, l'association ne doit pas distribuer ses bénéfices à ses membres mais les réinvestir dans la poursuite de leurs objectifs ;

- une OSC est apolitique quant à son objet et le traduit dans ses activités, ses actions et interventions. Toutefois, elle a le droit de contribuer à préserver la paix ou à la restaurer lorsqu'elle est troublée par un fait, y compris à caractère politique, ou à promouvoir le respect de la bonne gouvernance et d'une gestion saine de la chose publique.

Klotoe (2013), on dénombre aujourd'hui sept (07) composantes d'OSC à savoir :

- les Confessions religieuses ;
- les Organisations Non Gouvernementales ;
- les Médias ;
- les Syndicats ;
- les Organisations Professionnelles.
- la chefferie traditionnelle ;
- les Associations : (Associations de Développement, Associations des Femmes, Associations des Jeunes, etc.).

Les OSC œuvrent sur la base d'une législation qui précise leurs missions et leurs domaines d'intervention. Dans le cadre de cette recherche, le concept OSC prend en compte l'ensemble des associations à but non lucratif créées par initiative privée, regroupant des personnes physiques ou morales en vue d'exercer une activité d'intérêt générale de solidarité ou de coopération bénévole pour le développement de la Commune d'Abomey-Calavi.

Développement local : Développement local « c'est la mobilisation des acteurs locaux ou externes pour la mise en valeur des potentialités d'un territoire en même temps que les résultats de cette activité » (DDT, 2007). Pour lui, le développement local est la conséquence de l'effondrement des modèles de développement centralisé et des opportunités qu'offrent les collectivités locales en matière de développement participatif. Selon Adebodoun (2007) dans l'Editorial de l'Afrique municipale n°11 « Le développement local, c'est la mobilisation des acteurs locaux ou extérieurs pour la mise en valeur des potentialités d'un territoire, en même temps que le résultat de cette activité ». Ce qui le caractérise, c'est avant tout qu'il intéresse un espace moins grand

que le territoire national. Cet espace peut englober plusieurs localités ou agglomérations.

Pour Tomety (2008), le développement local ou la localisation du développement est inconcevable sans le recours à une diversité d'expertises ou de connaissances scientifiques, techniques et administratives. Selon lui, le local apparaît comme un territoire pertinent et maîtrisable, le miroir des conditions de vie de ses habitants. Le sentiment d'appartenance territoriale est plus fort au niveau local qu'aux échelles supra locales. Il existe de nombreuses communes dont les superficies dépassent de loin celles de certains Etats comme par exemple Banikoara et Tchaourou au Nord Bénin qui font respectivement 4 383 km² et 7 256 km², dépassant celles de la République du Cap-Vert (4000 km²), et la superficie cumulée de ces deux Communes est un peu plus vaste que la République de Gambie (11 300 km²). De cette comparaison, il conclut que le local est une notion polysémique et une réalité physique assez versatile pouvant désigner à la fois des collectivités territoriales (régions, cercles, communes) et des unités administratives sans personnalité juridique (quartiers de ville, villages, hameaux, campements d'éleveurs, fractions nomades).

Dans cette recherche, le développement local concerne plusieurs acteurs locaux ou externes dont les intérêts ne sont pas toujours convergents mais qui trouvent tous avantage à la réalisation du potentiel du territoire auquel ils s'identifient pour y être nés, y résider ou y développer leurs activités.

Gouvernance : Le concept de gouvernance est défini au sens large par la Banque Mondiale (2004) comme étant « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays dans le but du développement ». Selon Adjovi (2008), la bonne gouvernance locale se rapporte donc au mode de gestion des affaires publiques locales favorisant la participation des citoyens et de la société civile. Pour Malomon (2018), la bonne gouvernance locale repose sur certains principes fondamentaux dont la lutte contre la corruption, la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, la transparence, la recevabilité qui impose la reddition des comptes.

Dans le cadre de cette recherche, elle est perçue comme un processus permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques suivant les dispositions juridiques en vigueur et avec une certaine transparence et visibilité.

Pour atteindre ces objectifs, une approche méthodologique a été adoptée.

1.2. Approche méthodologique

L'approche méthodologique présente les matériels et les différentes méthodes utilisées pour la collecte des informations, le traitement de ces données et l'analyse des résultats obtenus.

1.2.1. Données utilisées

Les données collectées sont pour l'essentiel des :

- Données démographiques issues des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation à l'INSAE ;
- information sur le mode de fonctionnement des ONG intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi, obtenues lors des enquêtes de terrain ;
- Informations qualitatives sur la contribution des ONG au développement de leur localité ;
- Informations qualitatives sur la perception des populations sur le rôle des ONG, recueillies au cours des enquêtes de terrain ;

1.2.2. Collecte des données

Cette phase s'articule autour de la recherche documentaire et des enquêtes dans la Commune d'Abomey-Calavi.

1.2.2.1. Recherche documentaire

De nombreux ouvrages et travaux intéressants sont consultés dans différents centres de documentation (tableau I).

Tableau I: Structures /centres de documentation et informations recueillies

Centres de documentation	Nature des documents	Type de documents recueillis
Centre de documentation de la FLASH	Mémoires, thèses	Approche méthodologique et information sur le cadre théorique
INSAE	Rapports d'activités et articles	Données démographiques de la Commune d'Abomey-Calavi
PDDC	Rapports d'activités	Données sur l'évaluation de l'impact des actions des OSC sur le développement local
Centre de documentation de l'ANCB	Rapport d'activités, et articles	Base de données sur la coopération décentralisée, dernière actualisation : janvier 2011, informations sur la gouvernance locale
Mairie d'Abomey-Calavi	Plan de développement local	Données sur le cadre d'étude (cadre physique et humain),
MDGLAAT	Recueil, décret d'application des lois et rapports d'activités	Rôle des acteurs, domaines d'intervention
SNV	ouvrages, mémoires et rapports d'activités	Données sur la décentralisation et le développement local

Source : Enquêtes de terrain, octobre 2016

Le tableau I montre les centres de documentation visités, la nature des documents consultés et les types d'informations recueillies. Cette étape a permis d'avoir une connaissance plus approfondie sur le sujet de recherche. La recherche documentaire a été complétée par les informations recueillies au cours des enquêtes de terrain.

1.2.2.2. Enquête de terrain

La collecte des données sur le terrain est faite grâce aux observations directes et aux entretiens avec les chefs ménages, les responsables des Organisations de la Société Civile (OSC) et les autorités locales. Par ailleurs, les données ont été collectées en deux étapes : une phase exploratoire et une phase d'enquête approfondie.

Pendant la phase exploratoire qui a duré trois jours, la collecte des données a été basée sur des entretiens semi-structurés. Cette technique a permis d'avoir des informations d'ordre général sur les Actions des Organisations de la Société Civile (OSC), ainsi que les effets de ses actions avec les élus locaux dans la Commune d'Abomey-Calavi. Les observations faites et les informations recueillies au cours de la phase exploratoire ont permis de sélectionner les arrondissements dans lesquels se sont déroulées les enquêtes

approfondies. Au cours de cette étape, nous avons pu tester le questionnaire qui a été affiné avant la phase d'enquête approfondie.

Pendant la phase d'enquête approfondie, les données ont été collectées principalement grâce à des entretiens structurés à base de questionnaires. Ces enquêtes ont été réalisées dans les arrondissements sélectionnés au terme de la phase précédente avec les chefs de ménages, les responsables des OSC de la Commune. En dehors des entretiens structurés, nous avons également eu recours au focus group et aux observations directes.

Le choix des personnes enquêtées répond à un certain nombre de critères à savoir :

- avoir au moins 20 ans d'âge et résider dans la commune
- avoir milité dans une Organisation Non Gouvernementale œuvrant pour le développement de la Commune d'Abomey-Calavi;
- être un élu ou un personnel de l'administration de la Mairie d'Abomey-Calavi.

Pour mieux appréhender la dynamique des OSC de la Commune, l'enquête a pris en compte quatre arrondissements (Abomey-Calavi centre, Godomey, Togba et Akassato) sur les neuf que compte la Commune. Cette sélection a été faite suivant le degré de développement de ces arrondissements. Ainsi, les ONG, partenaires et associations de développement connus des populations et des autorités locales et qui exercent des actions à but social sont interviewés.

Pour l'enquête quantitative, la taille de l'échantillon au niveau de chaque arrondissement a été déterminée suivant la théorie probabiliste de Schwartz (1995) :

$X = Z\alpha^2 \times pq/i^2$ avec X = taille de l'échantillon, $Z\alpha = 1,96$ Ecart réduit correspondant à un risque α de 5 % ; $p = n/N$ avec p = proportion des ménages de chaque arrondissement (n) par rapport au nombre total de ménages dans les quatre arrondissements (N) à laquelle se situe ce dernier, $q = 1 - p$ et i , la précision désirée égale à 5 %. Le nombre de ménage retenus par village a été ajusté à 15 au moins quel que soit le village pour des raisons de représentativité. La structure de l'échantillon est présentée dans le tableau II.

Tableau II : Répartition des ménages interrogés

<i>Arrondissements</i>	<i>Village d'enquête</i>	<i>Nombre de ménage</i>	<i>Nombre de ménage enquêtés</i>
<i>Akassato</i>	<i>Adjagbo</i>	89	27
	<i>Akassato</i>	56	20
Godomey	<i>Godomey-Togoudo</i>	60	23
	<i>Togbin</i>	52	16
<i>Abomey-Calavi centre</i>	<i>Kanssoukpa</i>	205	38
	<i>Agori</i>	62	24
	<i>Houèto</i>	58	20
Togba	<i>Tokan</i>	19	15
Total		601	183

Source : Résultat d'enquête, septembre 2018

Il ressort du tableau que trois arrondissements ont été parcourus avec 183 chefs de ménages interrogés. A cet échantillon s'ajoute vingt (20) responsables d'ONG et quatre agents de la mairie qui ont été soumis à un questionnaire élaboré à leur intention. Au total, 207 personnes ont été enquêtées dans le cadre de cette recherche.

La réalisation des investigations en milieu réel a nécessité l'utilisation de différentes techniques et de divers outils de collecte des données.

Au nombre des techniques, on peut citer :

- la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) pour une meilleure connaissance des actions des organisations de la société civile dans la Commune d'Abomey-Calavi ;
- la méthode du focus group et des entretiens individuels ont permis d'enquêter la population cible ;
- des observations ont été effectuées en fonction du but poursuivi.

Les outils de collecte des données sont : les guides d'entretien et d'observation, des questionnaires. Le guide d'entretien et les questionnaires ont permis de mener le sondage ; quant au guide d'observation, il a servi à structurer les observations. Enfin, l'appareil photographique numérique et l'enregistreur sont les matériels utilisés. Ils ont été utilisés respectivement pour la prise de vues et pour l'enregistrement des entretiens.

1.2.3. Traitement des données et analyse des résultats

Les données collectées sur le terrain ont été dépouillées manuellement et numériquement. Toutes les données collectées ont été saisies dans le logiciel Microsoft Excel, ce qui nous a permis de constituer une base de données. Manuellement, nous avons généré la typologie des OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi et leurs domaines d'intervention. De même, le logiciel Excel nous a permis de traiter certaines données comme l'élaboration des graphiques (histogrammes, diagrammes en secteur). Le logiciel Microsoft Word a été utilisé pour le traitement de texte. Les données obtenues sont analysées à l'aide du modèle SWOT (Strengths-Weaknesse-Opportunities-Threats) ou (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces).

En effet, SWOT est une méthode d'analyse qui permet d'identifier les facteurs (physiques, humains et socioéconomiques) internes et externes qui influencent par exemple le développement de l'espace concerné. Les facteurs internes concernent les forces/atouts et faiblesses tandis que les facteurs externes intéressent les opportunités et menaces qui agissent sur le système analysé. L'identification de différents facteurs permet de définir une stratégie efficace pouvant permettre de maximiser les forces et les opportunités, de minimiser l'effet des faiblesses et menaces et si possible les transformer en forces ou opportunités.

Le modèle SWOT (Strenght – Weaknesses – Opportunities – Threats) qui signifie (Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces) a été donc utilisée pour faire le diagnostic de la contribution des OSC au développement de la Commune d'Abomey-Calavi. Ce modèle a permis d'analyser d'une part les forces et les opportunités des actions des OSC dans la Commune d' Abomey-Calavi, d'autre part les faiblesses et les menaces liées à ces actions dans le milieu d'étude. Il intègre les facteurs internes et externes qui interagissent les uns sur les autres pour permettre une analyse intégrée des forces et faiblesses du milieu.

En somme, ce chapitre a permis de faire la recherche théorique et les travaux de terrain puis d'avoir une meilleure connaissance du sujet. Le chapitre II suivant est consacré à l'analyse des informations relatives aux déterminants favorables aux actions des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi.

CHAPITRE II : FACTEURS FAVORABLES AUX ACTIONS DES OSC DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

Ce chapitre, après avoir présenté la situation géographique de la Commune d'Abomey-Calavi, décrit les facteurs physiques et humains favorables à l'intervention des OSC dans la Communes d'Abomey-Calavi.

2.1. Déterminants physiques favorables à l'intervention des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi

2.1.1 Situation géographique et administrative de la commune d'Abomey-Calavi

La Commune d'Abomey-Calavi est située entre les parallèles 6°20'et 6°41' de latitude Nord et les méridiens 2°13'et 2°26' de longitude Est (Carte1). Elle est limitée au nord par la commune de Zè, au sud par l'océan Atlantique, à l'Est par les communes de So-Ava et de Cotonou, et à l'Ouest par les communes de Tori-Bossito et de Ouidah. Elle est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique (539 km²), soit près 20% de la superficie du département et 0,48% de la superficie nationale.

Le nombre de villages et quartiers de ville est passé de 71 à 149 suivant la loi N°2013-05 du 15 février 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Benin (INSAE, 2013). Ces villages et quartiers de ville dont les contours ne sont pas encore définis sont dirigés par des chefs de village ou de quartier de ville et repartis sur neuf arrondissements que sont : Abomey Calavi, Godomey, Akassato, Zinvié, Ouédo, Togba, Hêvié, Kpanroun et Golo-Djigbé.

La figure 1 présente la situation géographique de la Commune d'Abomey-Calavi.

2.1.2. Pluviométrie

La pluie est l'un des facteurs écologiques les plus importants. La production agricole est essentiellement conditionnée par la pluviométrie ; elle joue le rôle d'un facteur limitant. Or, l'agriculture est la principale fournisseuse de matières premières des unités agro-alimentaires.

Ainsi, la Commune d'Abomey-Calavi est caractérisée par un climat subéquatorial avec une alternance de quatre saisons (deux pluvieuses et deux sèches).

La campagne agricole débute avec la grande saison des pluies. La pluviométrie moyenne annuelle est voisine de 1 200 mm, dont 700 à 800 mm pour la Grande saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la petite saison des pluies (ASECNA, 2008).

La petite saison pluvieuse commence de mi-septembre à novembre, elle est suivie de la grande saison sèche qui commence à partir de la fin novembre à mars (Adam et Boko, 1993). Durant les six mois humides, la pluviosité varie d'un mois à un autre avec un maximum entre mai et juin. Le régime des pluies y est souvent perturbé entraînant des changements dans les cycles de production annuels.

La figure 2 Moyenne pluviométrique mensuelle du secteur d'étude (1970 à 2016).

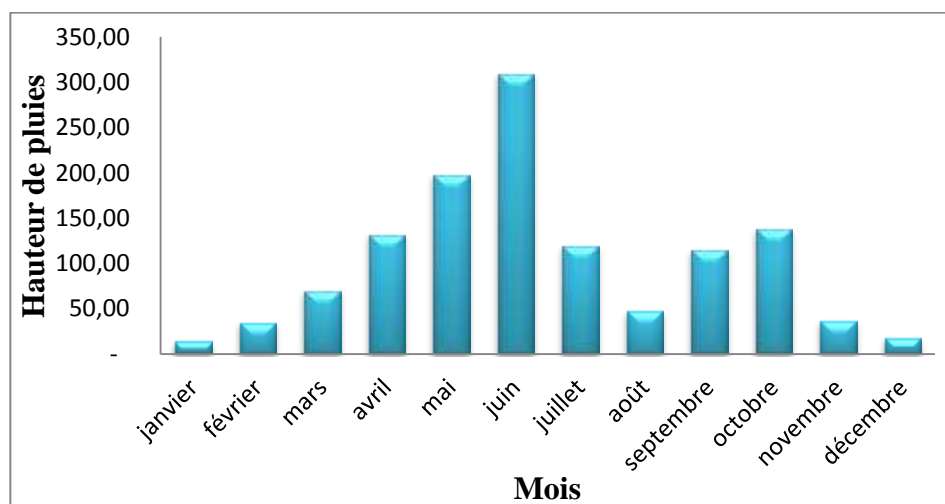


Figure 2 : Moyenne pluviométrique mensuelle du secteur d'étude (1970 à 2016)

Source : ASECNA, Cotonou 2017.

La figure 3 montre que les périodes d'avril à juillet et de septembre à octobre reçoivent respectivement 65 % et 17 % des précipitations annuelles (Abdoulaye, 2007). Selon Kèkè (2002), cette quantité d'eau relativement importante est inégalement répartie sur

l'année. Cette alternance climatique notée dans la Commune d'Abomey-Calavi, n'étant pas contraignant à l'occupation et à l'installation des populations, constitue un atout majeur au développement des activités agropastorales et à l'implantation des ONG et d'autres associations membres de la Société Civile dans la Commune.

2.1.3. Relief et nature des sols

La Commune d'Abomey Calavi a un relief peu accidenté caractérisé par une bande sablonneuse avec des cordons littoraux, où l'altitude est proche du niveau de la mer (< 15 m); une zone dominante constituée de plateaux de terre de barre, occupant la partie ouest de la commune (Kpanroun, Zévié, Akassato, Glodjigbé) ainsi qu'une zone de dépressions et de marécages, située à l'ouest de la commune et autour des bas-fonds à Togba, Ouédo où l'altitude ne dépasse pas 25 m. Ceci a engendré un modelé relativement plat parsemé de dépressions importantes. Le dénivelé est d'environ 75 m. Ainsi, les pentes y sont généralement de moins de 2 % (Lokonon, 2008). Le caractère peu accidenté de la commune notamment dans les zones périphériques, permet aux producteurs agricoles d'accéder facilement à de grandes portions de terres cultivables (Yessoufou, 2010). Ces terres cultivables sont riches pour la plupart même si elles s'appauvrissent progressivement. Un tel type de relief attire plusieurs populations d'origine diverse pour leurs activités.

Sur le plan pédologique, près des deux tiers du territoire de la commune d'Abomey-Calavi est recouvert de sols ferralitiques. Ces sols sont engendrés par une altération très poussée des minéraux primaires et sont dépouillés de leur fertilité naturelle. Les sols ferralitiques formés sur le Continental Terminal présentent après la pluie et avant le ressuyage un aspect boueux et très glissant. Les sols hydromorphes recouvrent environ le tiers de la commune. Ces sols se retrouvent principalement entre les lagunes et les marais et près des rives du lac Nokoué (Hennou, 2001).

Cette description de la structure des sols montre bien que la Commune d'Abomey-Calavi possède beaucoup de potentialité pédologique rendant possible une diversité de culture. Ce qui amène les OSC notamment les ONG à s'intéresser aux paysans dans leurs activités.

2.1.4. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est constitué essentiellement de deux plans d'eau que sont le lac Nokoué et la lagune côtière. La commune se retrouve sur deux bassins versants. Plus de la moitié de la commune (307 km²) est drainée vers l'océan Atlantique et le reste (224 km²) s'écoule vers le lac Nokoué. Par ailleurs, la commune dispose d'une façade maritime juxtaposée à la lagune côtière, des marais, des ruisseaux et des marécages. Cette potentialité hydrographique permet aux populations de mener des activités de pêche, de maraîchage, d'où l'intervention des ONG et diverses associations dans ces secteurs.

2.1.5. Végétation et faune

Dans l'ensemble, la végétation naturelle a presque disparu dans la Commune. La forte croissance démographique, l'extension des habitations aussi bien en zones urbaine, périurbaine que rurale constituent les principaux facteurs de pression. Les ressources naturelles notamment le couvert végétal, subissent alors une forte pression. On assiste donc à la disparition progressive du couvert végétal au profit des habitations. Toutefois, une petite forêt dense (*Bahia*) est observée près de l'agglomération d'Akassato. Certaines espèces isolées sont sauvées ou laissées sur des parcelles non encore bâties, dans les cours ou aux abords des maisons. Au nombre de ces espèces, on trouve l'iroko (*Milicia excelsa*), le caïlcédrot (*Khaya senegalensis*), le neem (*Azadiracta indica*), le manguier (*Mangifera indica*), etc. Ces arbres qui témoignent d'une végétation jadis forestière sont malheureusement en voie de disparition complète avec la forte urbanisation et périurbanisation (Malomon, 2018).

La Commune d'Abomey-Calavi est un milieu de grande diversité faunique. On y rencontre les oiseaux, des poissons, des mammifères et des reptiles. Les espèces d'oiseaux les plus rencontrées sont entre autres : *Bubulcus ibis*, *Hirundo* sp., *Streptopelia senegalensis*, *Francolinus bicalcaratus*, etc.

Cette disparition progressive des ressources végétales et fauniques a permis l'implantation de plusieurs ONG dans la commune comme l'ONG Vie et Développement, AERAMR- ONG, ONG ADDUC – Bénin, membres des Organisations de la Société Civile. Elles interviennent dans ce domaine en collaboration avec la

population pour la préservation de la végétation, des ressources faunistiques et de l'environnement en général.

2.2. Caractéristiques humaines

La Commune a une population de 656.358 habitants (RGPH, 2013) avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 9,43% entre 2002 et 2013. Cette croissance démographique supérieure à la moyenne nationale qui est de 3,5% est due en partie la proximité de la commune avec la ville de Cotonou qui demeure la première ville économique et administrative donc stratégique pour toutes les couches socioprofessionnelles du pays en ères d'opportunité et de rentabilité. Ainsi, la Commune d' Abomey-Calavi géographiquement, occupe une position stratégique pour les usagers de la ville de Cotonou qui n'arrive plus à garantir toutes les facilités d'y résider et pouvant contenir une population forte croissance journalière Cette dernière se déverse alors à Abomey- Calavi qui passe pour être la Commune dortoir par excellence de nombreux usagers de Cotonou quand on sait que la ville a des exigences et peut être une source d'aggravation de la misère des ménages comme l'affirme Paulet (2006) cite par Baloubi (2013) «la misère s'est transférée de la campagne où elle était diffuse à la ville où elle est concentrée ». Par ailleurs, la culture de domicile personnalisé des Béninois (Benin, 2025 Alafia) contribue à l'acquisition de parcelle et d'érection de domicile par les usagers et résidents de Cotonou dans la Commune d'Abomey-Calavi.

Baloubi (2013), considérant l'urbanisation comme un baromètre du développement, pense que la dynamique urbaine en cours dans la commune d' Abomey-Calavi est une opportunité de développement et ceci grâce à l'accélération de l'implantation des services, équipements et infrastructures de base dans la ville.

La figure 1 illustre bien l'évolution démographique dans la commune et au niveau des arrondissements. En effet, entre deux Recensements Généreux de la Population et de l'Habitation(RGPH), la population d'Abomey-Calavi s'est doublée passant de 307745 habitant en 2002 à 656358 habitants en 2013, soit un coefficient de doublement de 2,13. Le boom demographique s'observe dans les arrondissements de Hêvié, de Togba et d'Akassato qui ont respectivement multiplié leur population de 2002 par cinq(5);

3,93 et 3,56. Cette évolution de population au niveau de ces, arrondissements interpelle les pouvoirs publics en termes de besoins sociocommunautaires et de politiques publiques (lotissement et viabilisation, infrastructures sanitaires, éducatives et marchandes etc.) Devant accompagnées. Ceux de Ouèdo et de Glo-Djigbé ont plus; que double leur population avec des coefficients un peu plus au-dessus de celui de la Commune soient respectivement 2,73 et 2,19. L'arrondissement central a presque doublé sa population passant de 61.450 habitants à 117.824 habitants. Les arrondissements de Kpanroun, de Zinvié et de Godomey ont connu d'évolution dans une moindre mesure que la Commune, avec des coefficients en deca du 2,13 observe au niveau communal. La figure 3 présente la répartition de la population de la Commune d'Abomey-Calavi par arrondissement de 2002 à 2013.

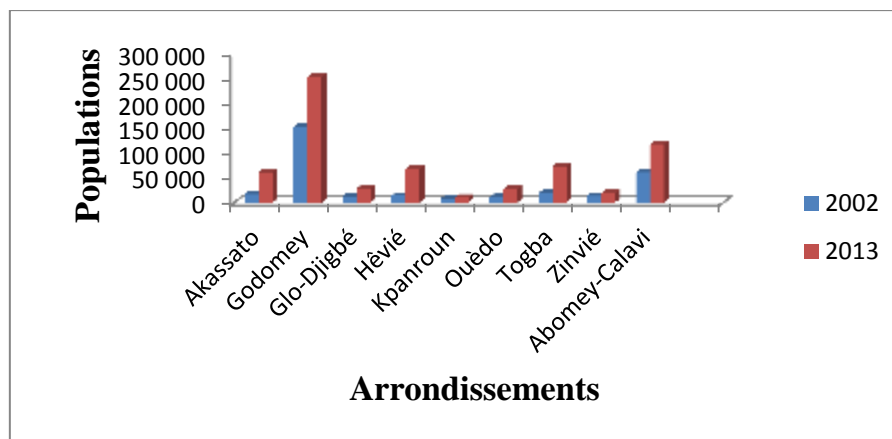


Figure 3: Répartition de la population de la Commune d'Abomey-Calavi par arrondissement de 2002 à 2013

Source : RGPH (3, 4) et enquête de terrain, 2018

La figure 3 montre une répartition inégale de la population dans chaque arrondissement de la commune. Les arrondissements de Godomey et de Calavi centre sont urbains et demeurent les plus peuples de la commune. Ils sont suivis de Togba, Hevie et Akassato. Il faut noter qu'entre les deux recensements, Hèvié a pris la place d'Akassato qui occupait en 2002, le quatrième arrondissement le plus peuplé de la Commune.

Le rapport de masculinité s'est aussi amélioré dans la commune comme dans tous les arrondissements entre deux recensements. Il est passé de 94 hommes pour 100 femmes en 2002 dans la Commune à 97 hommes pour 100 femmes en 2013. L'arrondissement

central d'Abomey-Calavi est le seul à crever ce rapport en 2013 ou ce ratio est de 1,03 autrement dit, le nombre d'hommes est légèrement au-dessus du nombre de femmes dans cet arrondissement.

La densité moyenne qui était de 571 habitants par kilomètre carré en 2002, est passée à 1218 habitants au kilomètre carré en 2013 et la population est inégalement répartie dans les neuf arrondissements. En effet, 70 % de cette population étaient concentrées dans les centres urbains que sont essentiellement Godomey et Abomey-Calavi centre et 30% dans les autres arrondissements. Mais cette tendance est en baisse passant à 56% pour les arrondissements urbains en 2013 et 44 % pour les autres arrondissements. L'arrondissement de Godomey qui concentrait à lui seul près de la moitié de la population (49,86 %) de toute la commune perd concentrait à lui seul près de la moitié de la population (49,86 %) de toute la commune perd suffisamment de poids au profit d'autres arrondissements pour ne concentrer que 38,56 % de la population de la Commune en 2013. Ce qui montre que la suprématie numérique de Godomey va s'éteindre au fil des années et le rêve d'ériger cet arrondissement en Commune va s'estomper si ceux qui le pensaient, comptaient plus sur son croit démographique. Cette croissance démographique observée dans la Commune d'Abomey-Calavi engendre des besoins d'assistance sociocommunautaire, d'où l'implantation des ONG et d'autres associations des Organisations de la Société Civile comme l'ONG Aide Sociale qui intervient dans l'autonomisation des femmes, l'assistance aux personnes handicapées, la formation des jeunes, etc.

2.3. Caractéristiques économiques

Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ne représentent que 10,6 % des actifs. Le nombre de ménages agricoles est de 9 403 pour une population totale de 54.911 agriculteurs dont 11638 hommes actifs et 12885 femmes actives. Les arrondissements les plus agricoles sont Ouèdo (70 %), Zinvié (61,5%) et Hêvié (53,8 %). Les arrondissements les moins agricoles sont Godomey (3,92%) et Abomey Calavi (8 %) (INSAE, 2002).

En raison de la qualité relativement médiocre des terres de la commune, l'agriculture est réduite principalement à la culture du maïs (52 %), du manioc (28 %), d'arachide

(7 %), du niébé (5 %), de la patate douce (4%), de l'ananas (2 %), de la tomate (1 %) et du piment (1 %). Le maïs et le manioc sont les deux spéculations les plus cultivées. L'ananas est la principale culture de rente de la commune avec 40.000 tonnes de production par an (SDAC, 2011). Dans la Commune, on note une forte production de vivriers grâce à l'accompagnement des ONG comme CECODI/ONG, ONG GARDEC, etc...

Du fait de la forte pression foncière dans la zone, l'élevage constitue une alternative pour la formation du revenu des ménages ruraux. Il porte essentiellement sur le petit élevage et l'élevage non conventionnel avec une diversification du cheptel: bovin, caprin, porc, ovin, volaille, lapins, achatines, champignons et aulacodes. Ce sous-secteur d'élevage connaît aussi l'intervention de plusieurs ONG et associations des Organisations de la Société Civile qui travaillent en collaboration avec les éleveurs.

La pêche est peu développée dans la commune bien que des potentialités existent : plans d'eau riches en poissons et exploitables (lac Nokoué, façade maritime) et la disponibilité de bas-fonds pouvant abriter des trous à poissons. On distingue la pêche continentale sur le lac Nokoué et la pêche maritime à Togbin. Les principales zones de pêcheries existantes sont: Togbin-Daho, Tokpa-Zoungo, Godomey, Agamandin, Gbodjè et Gbodjo. La commune compte 62 pisciculteurs dont 60 individuels et deux groupements de pisciculteurs; 312 infrastructures piscicoles dont 223 opérationnelles y ont été recensées (CeRPA 2008). Ces infrastructures couvrent une superficie de 127 612,5m² dont 126485,5m² pour les étangs non vidangeables et 1.136 km² pour les bassins. Quinze nouveaux étangs non vidangeables de 200 m² chacun ont été construits par le Programme d'Appui au Développement de la Filière Anacarde (PADFA). Tout le monde n'a pas accès au lac dans ces deux arrondissements pour la pêche, il y a des limitations qui sont faites et seuls les propriétaires de parcelles et des résidents de l'arrondissement ont des droits d'exploitation.

L'activité d'exploitation forestière est peu développée dans la commune en raison de la rareté de la matière première. Toutefois, on observe une activité de coupe et de vente des branchages aux pêcheurs qui sont utilisés pour préparer les nasses. Les seules ressources forestières persistantes sont constituées par les forêts classées de Ouèdo et

de Zinvié, ainsi que par des forêts sacrées et des plantations surtout privées. A Ouèdo c'est une forêt classée en cours de réhabilitation par le PAGEFCOM, elle est située à 15 km du chef -lieu de la commune et est gérée par un comité de gestion participatif. A Akassato, c'est surtout la forêt de Baha qu'on y trouve avec une superficie de plus de 30 hectares.

Les activités d'exploitation minière et de carrières sont très peu développées. L'exploitation des carrières de sable est la plus connue et la plus récente, En effet, la fermeture des carrières de sable marin entraîne le développement de cette activité, Des sites ont été identifiés à Akassato et à Dekoungbé et attribués à des opérateurs privés pour l'exploitation moderne des carrières (dragage). Pour le moment, elle se fait de façon artisanale et n'occupe qu'une très faible proportion de la population active. Les principaux facteurs limitant l'exploitation des carrières d'argile sont le manque de connaissances, de techniques et d'outils d'exploitation. Une formation dans le domaine de, l'exploitation des carrières d'argile contribuerait à leur meilleure valorisation.

Les activités du secteur secondaire ne sont pas développées dans la commune, elles demeurent encore; primaires et se résument seulement à la transformation artisanale des produits agricoles. Ce secteur occupe 18,2 % de la population active. Les industries, sociétés et PME représentées dans la commune sont constituées surtout de scieries, garages, boulangeries, d'usines de glace.

Les activités de transformation et stockage dans la commune d'Abomey-Calavi portent sur la production du gari, d'huile de palme, la production et la conservation des purées de tomate, les ateliers de provenderie, etc. Les équipements de transformation étant à la fois traditionnels et modernes, ces activités restent encore consommatrices de la main d'œuvre et occupent beaucoup plus les femmes constituées en groupement ou travaillant parfois individuellement. Ces groupements de femmes sont parfois assistés par certaines ONG comme l'ONG Aide Social et CAED – ONG qui interviennent dans l'autonomisation des femmes. Les matières premières pour la transformation ne sont pas toujours disponibles dans la commune, surtout pour ce qui concerne les produits agricoles dont les récoltes sont périodiques.

Le commerce constitue la première activité économique et occupe 36,2% de la population active (INSAE, 2002). Les principaux produits commercialisés sont aussi bien sur les produits vivriers agricoles que sur les produits importés. Les premiers proviennent des marchés de la commune et de l'intérieur du pays surtout en période de soudure. En revanche, le ravitaillement en produits importés se fait par les grands magasins de Cotonou et parfois du Nigeria. Des marchés de proximité s'animent au jour le jour dans certains quartiers de la commune, notamment au niveau de l'arrondissement de Godomey. Il s'agit de Godomey Centre, Dekoungbe, Godomey Gare, Lobooukpa, Sèdégbé, Fignonhou, N'gbèho, Atropocodji, Wlacomey, Womey et Zézounmè. La promotion des activités commerciales est par la présence des structures de micro-finance installées dans la commune.

Le potentiel touristique de la commune est faible. Cependant quelques attraits touristiques existent et méritent d'être valorisés. Il s'agit des palais royaux, de Hèvié, la façade maritime, les forêts sacrées, les couvents, etc. En ce qui concerne le secteur hôtelier, la proximité de Cotonou limite les possibilités de son développement. Néanmoins, on dénombre dans la commune quelques hôtels (M77, DJAKA 1er, EUROPA, Paradisia, BAB'S etc.) un nombre très important d'auberges et de bars restaurants. Le Projet de Développement Touristique de la Route des pêches en perspective renforcera le potentiel touristique de la commune.

La commune d'Abomey-Calavi est desservie par environ 50 km de routes bitumées classées et par 39km de routes enterrées classées. Le réseau routier non classé couvre une longueur d'environ 280 km et est constitué de pistes rurales assurant la liaison entre le chef-lieu de la commune et ceux des arrondissements d'une part, et les chefs lieu des arrondissements et les villages, d'autre part. Ce sont des voies urbaines ou pistes non aménagées et non classées.

Le réseau téléphonique de la commune n'est pas très développé à cause du retard dans l'ouverture des voies de communication, elle aussi liée au retard et à la lenteur des opérations de lotissement. Seuls 14 villages et/ou quartiers sur 70 sont mieux couverts par le réseau téléphonique conventionnel avec 2.147 abonnés sur 4.341 lignes. Grâce au développement récent des réseaux GSM, six arrondissements sont couverts par les

quatre réseaux du pays. Aussi, avec le développement des TIC, plusieurs centres CYBER, de capacités variables se rencontrent surtout dans les arrondissements de Godomey et de Calavi centre. Ces centres animés par plusieurs ONG, tout comme les autres centres de Cotonou, connaissent les mêmes difficultés de connexion.

Au total, ce chapitre a permis de mieux cerner les particularités physiques et humaines du secteur d'étude qui sont des facteurs déterminants dans l'implantation des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi. Le chapitre III suivant présentera rôle des OSC dans le processus de développement local au Bénin.

CHAPITRE III : ROLE DES OSC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN

Sur la base du résultat 12 de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration à savoir : « la gouvernance locale se traduit par l'implication des différents groupes socioprofessionnels dans le développement de la commune », nous aborderons à travers ce chapitre d'abord, les OSC dans la gestion des affaires communales et ensuite, les OSC dans la promotion du développement économique et social et la promotion de la bonne gouvernance.

3.1. OSC dans la gestion des affaires communales

Basée sur des textes juridiques en vigueur au Bénin, la participation des OSC au processus de développement local, se rapporte outre au rôle d'accompagnement des autorités locales dans le cadre de l'élaboration du PDC au rôle d'interface pour la prise en compte des aspirations des populations dans les PDC. De même, divers projets et programmes de développement sont financés par les OSC.

3.1.1. Implication des OSC dans la gestion des affaires communales

❖ Fondement juridique

La participation des OSC au processus de développement constitue une nécessité et une obligation au Bénin.

En effet, les dispositions de l'article 108 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin prescrivent la possible implication des OSC dans la gestion des communes : « La commune, exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur. Elle peut dans, dans ce cadre, solliciter en cas de besoin, le concours des services techniques de l'Etat. La commune peut créer ses propres services techniques. En outre, dans l'exécution des opérations qui en découlent et sous sa maîtrise d'ouvrage, elle peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer, sous-traiter ou passer contrat.

A cet effet, elle a recours notamment aux services de l'Etat, aux sociétés ou organismes d'Etat, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte ou

agences d'exécution, aux organisations non gouvernementales, aux associations de droit béninois habilitées, aux comités de gestion, aux partenaires au développement, aux sociétés privées, conformément à la réglementation en vigueur. » :

Il en est de même des accords de Cotonou signés le 23 juin 2000 entre l'Union Européenne et les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux quels le Bénin est partie qui encouragent la participation des acteurs non étatiques aux processus décisionnels à travers l'article 4 qui dispose que « les Etats ACP déterminent en toute souveraineté, les principes et stratégies de développement, et les modèles de leurs économies et de leurs sociétés. Ils établissent avec les communautés, les programmes de coopération prévus dans le cadre du présent accord. Toutefois, les parties reconnaissent le rôle complémentaire et la contribution potentielle des acteurs non étatiques selon le cas :

- sont informés et impliqués dans la consultation sur les politiques et stratégies de coopération, et sur les priorités de la coopération, en particulier dans les domaines qui les concernent ou qui les affectent directement, ainsi que sur le dialogue politique ;
- reçoivent des ressources financières, suivant les conditions fixées dans le présent accord, en vue d'appuyer le processus de développement local ;
- sont impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de coopération dans les domaines qui les concernent ou ceux dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif
- reçoivent un appui pour le renforcement de leurs capacités dans les domaines critiques en vue d'accroître leurs compétences en particulier en ce qui concerne l'organisation, la représentation et la mise en place de mécanisme de consultation, y compris d'échanges et de dialogue dans le but de promouvoir des alliances stratégiques ».

D'un autre côté, la participation citoyenne fait l'objet d'une réglementation par les lois sur la décentralisation. Aucune composante n'est exclue de cette participation y compris les OSC.

Ainsi, la loi 97-029 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 2 que «la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales». L'article 30 de la même loi prescrit que « les séances du conseil communal sont publiques... ». Cette loi souligne en exigeant entre autres que :

- il soit dressé un procès-verbal et / ou un compte rendu de chaque séance du conseil communal;
- un relevé des décisions signé du maire et du secrétaire de séance soit affiché à la mairie à l'endroit destiné à l'information du public dans les huit jours suivant la séance.

Dans cette même logique, l'article 161 de la loi précitée dispose que « tout contribuable inscrit au rôle de la commune, a le droit d'intenter, tant en demandeur qu'en défendeur, à ses frais et risques, les actions qu'il croit appartenir à la commune et que le conseil communal, préalablement interpellé par ses soins\ à en délibérer, a refusé ou négligé d'exercer».

Une autre loi, notamment la loi 98-007 du 15 Janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin aborde également la question de la participation citoyenne. A cet effet, en son article 33, il est prescrit qu'« une fois votés par le conseil communal et approuvés par l'autorité de tutelle, les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont tenus à la disposition du public ». L'article 53 précise aussi que « le compte administratif approuvé par l'autorité de tutelle reste déposé à la mairie où il est tenu à la disposition du public ». . .

❖ Portée de l'implication des OSC dans la gestion des affaires communales

Les OSC peuvent jouer plusieurs rôles pour la promotion du développement local :

- elles peuvent participer à l'élaboration ainsi qu'au suivi des plans de développement des communes et proposer des actions à mener ;

- elles peuvent contribuer au développement local par la mise en œuvre de projets et la mobilisation de financement ;
- elles peuvent faire le suivi de la qualité des services de la commune ;
- elles peuvent agir comme interface entre la commune et la population en faisant remonter les préoccupations de cette dernière ;
- elles peuvent agir également comme interface entre la commune et la population, surtout pour sensibiliser la population sur ses devoirs notamment par rapport à l'importance du paiement de la taxe de développement local ;
- elles peuvent agir comme médiateur en cas de conflits ;
- elles peuvent aussi mener des actions de salubrité et de protection de l'environnement ;
- elles peuvent contribuer à l'éducation et au bien-être de la population ;
- etc.

3.1.2. Implication des OSC dans la planification du développement local

Le développement local passe par la planification de différentes actions à réaliser au profit des populations. Au titre des organes de planification figure la commission communale de planification du PDC encore appelée le comité de pilotage du PDC, organe au sein duquel siègent les OSC.

❖ La planification du développement local

La planification est un terme généralement utilisé pour désigner une méthode qui cherche à introduire des formes de rationalité dans les choix et les objectifs à moyen et long termes de la société. Elle vise, entre autres objectifs, la réalisation d'un bien-être de toutes les couches sociales d'un territoire ou d'une communauté, c'est-à-dire, un développement qui est à la fois équitable et durable.

Le PDC est l'outil principal de planification du développement local sur une période de cinq ans. Il est élaboré sur la base d'une méthodologie qui intègre toutes les prévisions

et programmations d'ordre social, économique, spatial environnemental de la Commune. Celles-ci sont en adéquation avec les orientations stratégiques et programmations sectorielles contenues dans les documents régionaux et nationaux.

L'élaboration du PDC est prescrite par l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin : « La commune élabore et adopte son plan de développement. Dans ce cadre, elle produit les documents suivants :

- le schéma directeur d'aménagement de la commune ;
- le plan de développement économique et social ;
- les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées ;
- les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
- les plans de détails d'aménagement urbain et de lotissement.

Pour impacter le développement local, les communes doivent collaborer avec différents acteurs dans le processus d'élaboration de ce plan.

3.1.3. Implication des OSC à travers la commission communale de planification du PDC

Le PDC, cadre d'actions concertées prenant en compte les orientations nationales et régionales (sectorielles, territoriales), se caractérise par une mobilisation consciente des ressources internes et externes pour des objectifs définis à court, moyen et long termes. A l'instar des politiques publiques nationales, son élaboration et sa mise en œuvre nécessitent l'implication des OSC.

En effet, dès que le Conseil Communal décide de l'élaboration du PDC, il met sur pied la commission communale de planification. La commission communale de planification du PDC est composée de toutes les compétences requises pour l'élaboration du PDC. Au sein de cet organe figurent en bonne place les OSC en l'occurrence, les notables, les représentants des jeunes des femmes et des groupes socioprofessionnels.

Le PDC, document qui définit la situation actuelle dans une Commune, fait état de toutes les informations qui existent au niveau d'une commune notamment : les problèmes et les potentialités. Et sur la base de l'analyse de la situation actuelle, il propose des solutions par lesquelles on peut les résoudre. Les OSC jouent un rôle important dans son élaboration.

Ainsi, lors de l'élaboration des PDC, les organisations de la société civile sont généralement fortement associées et prennent une part active dans tout le processus. L'identification des problèmes de développement est encadrée la plupart du temps par les OSC, notamment celles locales telles que les associations des jeunes, les groupements féminins, les associations de développement, les organisations non gouvernementales. Elles constituent des acteurs de terrain qui vivent la réalité des difficultés que rencontrent les populations à la base. Leur proximité avec les communautés favorise la collecte des données et le relai desdits problèmes au niveau décisionnel.

Grâce à leur capacité d'animation et en tant qu'acteurs de terrain, les OSC contribuent à une large diffusion par tous les canaux de communication (radio locale, séance publique, réseaux sociaux...) du PDC élaboré pour permettre l'adhésion du plus grand nombre des populations.

En somme, la participation des OSC à l'élaboration des Plans de Développement Communal permet d'assurer que les besoins et difficultés que rencontrent les populations sont pris en compte dans les projets et programmes de développement local. C'est sans doute; à ce titre qu'elles sont désignées par les partenaires au développement (PTF), comme des potentiels acteurs du développement local.

3.2. Promotion du développement économique et social et de la bonne gouvernance

Cette partie du mémoire met en exergue dans un premier temps, le rôle des OSC dans la promotion du développement économique et social et dans un second temps, le rôle des OSC dans la promotion de la gouvernance locale.

3.2.1. Promotion du développement économique et social

Le développement économique local est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Plusieurs OSC et particulièrement, les ONG individuelles ou en réseaux exercent et complètent l'Etat et les communes dans ses rôles de développement socio-économique. Elles assistent les personnes démunies et apportent un appui financier et matériel en complément aux actions des communes.

❖ L'assistance sociale aux populations démunies

Conformément à l'article 102 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune a la charge de l'aide sociale aux déshérités et aux sinistrés. Dans ce cadre, elle bénéficie prioritairement de l'appui des OSC. Ainsi, certaines OSC en l'occurrence, les ONG très sensibles et préoccupées par les inégalités sociales et l'insuffisance de l'accompagnement de l'Etat et des communes font des dons divers et variés aux populations démunies. Il peut s'agir de matériels didactiques et des tables-bancs au profit de certaines écoles démunies, des vivres, des médicaments etc. Ces OSC béninoises sont généralement en partenariat avec des associations étrangères, notamment européennes d'où proviennent la plupart des dons.

L'ONG internationale Terre des Hommes par exemple a mis en place des orphelinats qui accueillent les enfants orphelins, les enfants de la rue, etc. Elle procède à la récupération des enfants, les soigne, les héberge et les nourrit avant de rechercher leurs parents. Cette démarche lui permet de retourner les enfants à leurs géniteurs s'ils sont retrouvés après échanges et sensibilisation sur leurs rôles et devoirs quant à l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle des enfants. Des familles-volontaires d'adoption prennent en charge les enfants dont on ne retrouve pas les parents.

Dans cette même dynamique, certaines ONG à l'instar de l'Association VIDOLE apportent des soutiens financiers et matériels à des parents de jumeaux vivant dans la

précarité, notamment les auteurs de triplets, de quadruplés ou de quintuplés pour les aider à soulager leurs charges.

❖ **Appui financier et matériel en complément aux actions de développement des communes**

Les Communes ne peuvent améliorer les conditions de vie des citoyens à la base que dans la limite de leurs ressources.

Les actions de la société civile viennent donc en complément à celles des communes. Elles fournissent des services sociaux, économiques et environnementaux de qualité aux populations. Elles réalisent des activités de développement communautaire à travers la création de meilleures conditions de vie pour favoriser l'épanouissement de l'individu dans tous les aspects de son être.

Plusieurs OSC appuient le développement du système éducatif béninois par des interventions variées: appuis matériels aux écoles défavorisées (mobilier, manuels, documents pédagogiques, bourses, etc.). Elles contribuent également au développement à travers la construction et l'installation d'infrastructures sociocommunautaires telles que, les hôpitaux ou centres de santé, les latrines publiques, les poubelles, etc. :

Des groupements féminins sont appuyés par certaines ONG comme la fondation Gbedjekan pour leur autonomisation socio-économique à travers l'octroi d'outils de transformation de produits locaux et d'aides financières.

Les activités d'octroi de micro-crédits aux femmes menées par certaines OSC comme l'association FIDEVIE, AVM, AFED-BAVEC, SAGESSE PLUS, etc par exemple ont un impact sur la vie des bénéficiaires. Ajoutées aux actions d'appui à la transformation des produits locaux, ces actions leur permettent de rentabiliser leurs activités génératrices de revenus et par ricochet de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Par ailleurs, les organisations de la société civile mènent des actions diverses visant un réel développement de leur région : construction d'infrastructures, mobilisation des

baillleurs de fonds ou des donateurs non gouvernementaux, mise en place des projets sociaux etc.

3.2.2. Promotion de la bonne gouvernance locale

Le concept de gouvernance est défini au sens large par la Banque Mondiale comme étant « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays dans le but du développement » ; La bonne gouvernance locale se rapporte donc au mode de gestion des affaires publiques locales favorisant la participation des citoyens et de la société civile. Elle peut être également perçue «< comme un processus permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques suivant les dispositions juridiques en vigueur et avec une certaine transparence et visibilité ». La bonne gouvernance locale repose sur certains principes fondamentaux dont la lutte contre la corruption, la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, la transparence, la recevabilité qui impose la reddition des comptes :

- la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques : Elle suppose une démarche qui vise à donner le pouvoir aux citoyens en transférant la responsabilité décisionnelle de l'administration à la communauté. Elle implique également un ensemble de mesures et de mécanismes auxquels les citoyens, les communautés, les organisations de la société civile et les médias indépendants peuvent recourir pour influencer les tenants du pouvoir dans leurs actions ;

- la transparence se traduit par le fait que l'information doit être disponible et facilement accessible à tous les citoyens. La transparence constitue la condition indispensable pour obtenir la confiance du citoyen dans la gestion des affaires publiques. Elle représente également l'engagement majeur que doivent tenir les gouvernants locaux pour assurer la crédibilité de leurs actions et garantir l'efficacité de leur politique.

❖ Le rôle des OSC dans la promotion de la gouvernance locale

Acteurs de proximité, les OSC aident à la prise de conscience des populations sur les différentes modalités de participation citoyenne. Elles mènent en effet, diverses

activités en vue de promouvoir la participation effective des populations au processus de développement et de lutte contre la pauvreté.

L'implication des OSC au processus de développement local revêt aujourd'hui un caractère important en matière de promotion de la bonne gouvernance locale. Elle permet aux gouvernants locaux de prendre en compte les attentes des populations afin d'accroître leur degré de satisfaction. Elle permet également de donner une image ouverte et moderne et de lutter contre la désaffection de la population et de réconcilier les citoyens avec les élus.

Les méthodes utilisées par les OSC en matière de promotion de la bonne gouvernance sont entre autres, la mobilisation, la sensibilisation et la formation des populations et des autorités locales. Diverses OSC s'illustrent parfaitement en matière de promotion de la bonne gouvernance locale au Bénin.

En effet, plusieurs OSC luttent à différents niveaux avec des résultats plus ou moins mitigés contre la gangrène qu'est la corruption. Dans ce cadre, on peut citer entre autres, les actions de Transparence International, Front des Organisations Nationales de Lutte contre la Corruption (FONAC) et ALCRER. D'autres développent avec généralement le concours de partenaires étrangers, des projets et programmes visant la transparence, l'implication à toutes les étapes décisionnelles des populations à la base. Il s'agit en l'occurrence de l'ONG ALCRER, Social WACTH, Wildaf, Plan Bénin, Oxfam, Caritas Bénin, etc.

Ainsi, l'ONG ALCRER et Social WACTH ont initié avec la contribution de divers partenaires techniques et financiers, le « projet d'appui à la mise en place de mécanisme de participation citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale à travers la création de cellules de participation citoyenne (CPC). Le projet est dénommé PARTICIP.

L'objectif de ce projet est de promouvoir une culture de participation citoyenne et de bonne gouvernance locale en favorisant l'émergence, au niveau de chaque commune, d'une société civile structurée et dynamique servant de contrepouvoir au pouvoir local.

Ainsi, dans les communes où elles interviennent, les CPC ont mené des activités qui ont eu un impact faste sur la bonne gouvernance locale. Il en est de même, du projet «action pilote pour l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne dans le développement local ». Ce projet a été initié le 07 mai 2013 par certaines ONG internationales dont Plan Bénin, Social Watch Bénin en vue d'accroître entre autres, la participation citoyenne à la gestion du développement local.

Ce chapitre a permis de faire le point sur le rôle des OSC dans le processus de développement local au Bénin. Le chapitre suivant présente la genèse des OSC et leurs actions dans la Commune d'Abomey-Calavi.

CHAPITRE IV : GENESE DES OSC ET LEURS ACTIONS DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

Cette partie du mémoire présente la genèse des OSC et leurs actions dans la Commune d'Abomey-Calavi.

4.1 Genèse des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi

Le mouvement citoyen des organisations de la société civile dans la Commune d'Abomey-Calavi a vraiment pris corps après le séminaire national de septembre 2007 sur le recentrage du concept de la société civile. A ce séminaire, le concept de société civile a été clarifié ainsi que toutes ses composantes. C'est à partir de cette période que les actions des organisations de la société civile se sont amplifiées dans la commune. Autrefois, les ONG d'Abomey-Calavi se contentaient de mener leurs actions traditionnelles. Elles ne participaient pratiquement pas à la veille citoyenne. Ce séminaire a donc été le déclic de la participation citoyenne et de la contribution des organisations de la société civile au développement de la commune d'Abomey-Calavi à travers des actions concrètes et leur implication dans les instances de décisions de la commune. Ceci a redynamisé le collectif des organisations de la société civile de la commune, (Aurélié BADA, Présidente du collectif des organisations de la société civile d la Commune d'Abomey-Calavi).

Il existe aujourd'hui dans la Commune d'Abomey-Calavi une multitude d'organisations de la société civile qui participent grâce à leurs activités à la promotion du développement local.

4.2. Actions des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi

4.2.1. Typologie des OSC

Les OSC au Bénin comme dans les autres pays sont multiples et variées compte tenue des nombreux défis sociaux à relever tant sur le plan humain qu'économique. Ainsi, avec l'aide de certains personnels de la mairie et de quelques responsables des OSC, on a pu dénombrer les OSC les plus actives de la Commune d'Abomey-Calavi et leurs domaines d'activités (Voir figure III en annexe).

Au nombre de 27, ces OSC notamment les ONG qui interviennent dans la Commune d'Abomey-Calavi occupent une place importante au sein des politiques de

développement. L'intervention de ces ONG en faveur des populations est destinée à satisfaire les besoins élémentaires dans plusieurs domaines dont les plus récurrents sont : les microcrédits, la santé, l'environnement, l'assainissement et le développement social. Les enquêtes de terrain ont permis de constater une progression dans l'implantation des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi.

L'évolution de ces OSC de 1992 à 2016 se traduit par la figure 5.

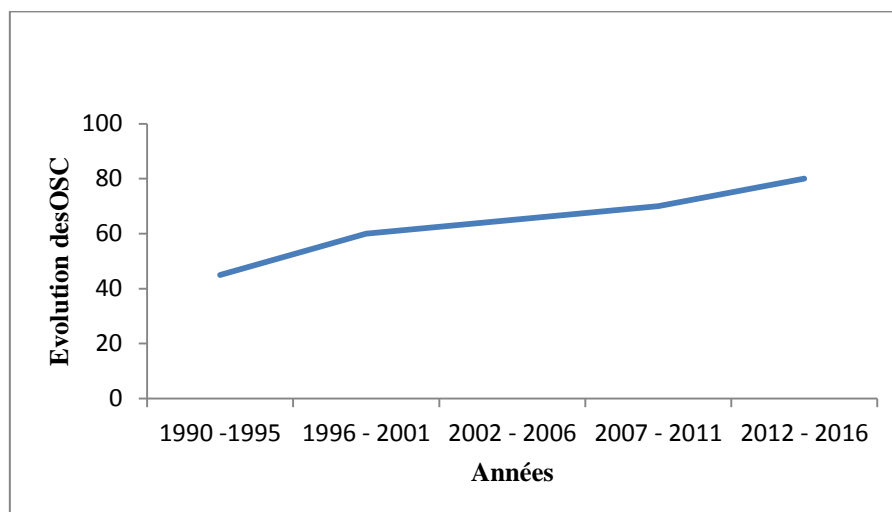


Figure 5: Evolution des OSC à Abomey-Calavi de 1990-2016

Source : Résultat d'enquête, août 2018

L'analyse de la figure 5 montre une implantation progressive des OSC dans la Commune de 1990 à 2016. Cette évolution s'explique par l'augmentation des besoins de la population en perpétuelle croissance ou du fait que le taux de pauvreté est de plus en plus élevé dans la commune.

4.2.2. Réalisation des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi

Dans la dynamique de la recherche du bien - être des populations de la Commune d'Abomey-Calavi, la contribution de tous les acteurs est préconisée et encouragée. Dans cette synergie d'action, le rôle et la place des OSC semblent importants. De façon générale, les réalisations des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi sont multiples et variées et ceci dans des secteurs diversifiés à savoir : la santé, l'éducation, les activités génératrices de revenus (AGR) et l'environnement.

❖ **Dans le domaine social.**

Les OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi ont toujours joué un rôle majeur dans le développement. Les enquêtes de terrain révèlent que 45 % des ONG interviennent dans le domaine social. Leur implication intense auprès des populations et la meilleure maîtrise des problèmes de ceux-ci lui ont donné un pouvoir d'action plus important et concret ayant des effets directs sur les populations. Dans le domaine social, les activités menées sont relatives à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'action sociale, etc.

Au volet éducation, plusieurs actions ont été menées par les OSC notamment les ONG implantées dans la Commune. Les bénéficiaires de ses actions sont les jeunes et les femmes. Leurs stratégies d'action sont basées sur la participation, la responsabilisation et l'appropriation. L'Etat béninois, avec la décentralisation, entend renforcer la prise en charge de l'éducation de base par les collectivités à travers le transfert effectif des compétences et par l'implication plus étroite des OSC notamment les ONG et les associations actives en éducation et les partenaires sociaux (syndicats, associations des parents d'élèves). Malgré les efforts consentis notamment par le pouvoir public dans ce sens, la préparation de chaque rentrée scolaire constitue un casse-tête sérieux pour la plupart des parents, soucieux de l'éducation de leurs enfants, en raison surtout de leur situation socio-économique peu morose ; une situation qui ne laisse pas indifférente les OSC et surtout les ONG comme AESOH-ONG, ONG "LUMAD", ONG EDUCATION ET ENVIRONNEMENT BENIN (ONG-EDEN-BENIN), ONG-Bénin-Action, ONG Aide sociale, etc. Au niveau de l'éducation, les actions généralement menées par les OSC au profit de l'enseignement de base sont essentiellement la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires, la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires, le financement des activités péri, para et post - scolaires, le parrainage d'enfants, etc.

La planche 1 présente un bâtiment de six (6) classes construit à l'EPP Tankpè Forêt par l'association MJ en partenariat avec la fondation ADJAVON.



Planche 1 : Bâtiment construit à l'EPP Tankpè Forêt par l'association MJ en partenariat avec la fondation ADJAVON

Prise de vue : Yaovi, octobre 2018

La planche 1 présente un bâtiment neuf construit à l'EPP Tankpè Forêt. Ce bâtiment de six (6) est un don de l'ONG l'association MJ en partenariat avec la fondation ADJAVON. Ce bâtiment contribue aujourd'hui à l'épanouissement des écoliers autrefois condamnés à étudier sous les paillottes.

A l'instar de l'association MJ, d'autres ONG sont fortement sollicitées dans le domaine de l'éducation. Ces ONG interviennent aussi bien dans la distribution des kits scolaires que dans la prise en charges scolaire des écoliers, élèves voire étudiants dans la Commune d'Abomey-Calavi. A titre d'exemple illustratif, l'ONG Aide Sociale, dans le cadre des objectifs qu'elle s'est fixé, entend offrir aux personnes cibles notamment les écoliers, les élèves et étudiants une meilleure assistance. C'est à ce titre qu'elle n'a pas hésité à satisfaire à la demande d'appui en fournitures scolaires sollicitée par SOS Villages d'Enfants d'Abomey-Calavi au profit des enfants de la classe de CM2 à la veille de la rentrée scolaire.

La planche 2 présente la remise des kits scolaires aux enfants démunis de la Commune d'Abomey-Calavi par l'ONG Aide Sociale.



Planche 2 : Remise des kits scolaires aux enfants démunis de Calavi par l'ONG Aide Sociale en collaboration avec SOS Village d'Enfants au CSP les Génis de Tankpè
Prise de vue : Yaovi, août 2018

La planche 2 présente la remise des kits scolaires par l'ONG Aide Sociale en collaboration avec SOS Villages d'Enfants aux trente un (31) enfants démunis venus de divers établissements publics et privés de la Commune d'Abomey-Calavi. Cette cérémonie de remise de kits scolaires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Familles d'Origines ou Programme de Renforcement de la Familles créée par SOS Villages d'Enfants depuis 2004.

Dans le domaine de la santé et de la promotion sociale, environ 25 % des OSC ont donc pris à bras le corps ce domaine dans leur intervention. Il s'agit entre autres de : ONG APHED, CIVIDES –ONG, CRED- ONG, ONG GARDEC, ONG RDSSAP – PSCA, Fondation Regard d'Amour (FRA), ASSOPIL –ONG, OPD –ONG, GHN BODU-BENIN ONG, CAED – ONG, OAE – ONG, etc. Elles sont fortement impliquées dans la mise en œuvre des politiques sanitaires. Leurs activités couvrent plusieurs volets. Elles sont sollicitées dans la lutte et la prévention contre les maladies. Elles participent à la construction et à l'équipement des centres de santé. Elles contribuent aussi à former les agents de santé et distribuent gratuitement des médicaments aux populations vulnérables. Elles sollicitent parfois l'appui financier d'organisations internationales ou de donateurs volontaires pour des dons de matériels en faveur des populations exclus (malades, orphelin, handicapés, prisonniers,...).

Les OSC sont donc à l'avant - garde de la lutte contre les fléaux qui minent la santé des populations. Elles utilisent des méthodes actives qui sont essentiellement les campagnes de sensibilisation (théâtre, films, démonstrations), le plaidoyer, les fora, etc.

❖ **Au plan économique**

Les activités menées par les OSC dans les domaines économiques recouvrent l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, les activités génératrices de revenus, etc. Les résultats d'enquête montrent que 35 % des OSC interviennent dans ce domaine.

Dans le but de sortir de la pauvreté et de faire face aux multiples dépenses de leur famille, le domaine des activités génératrices de revenus enregistre aussi des appuis de la part des OSC. Généralement destinées aux femmes, les AGR sont entre autres la fabrication de savon, la transformation des produits agricoles, le tissage, le maraîchage, etc. Il s'agit entre autres des multiples transformations effectuées par les femmes individuellement ou associées.

Au niveau de l'agriculture, elle occupe une très grande partie de la population. Elle reste très traditionnelle malgré les efforts déployés par les acteurs au développement pour la moderniser. Les activités menées par les OSC en faveur du monde paysan sont multiples et multiformes. Nous pouvons en citer : l'encadrement et la formation des paysans, la sensibilisation des paysans sur les grands défis du monde paysan, les appuis avec des engrais, des matériels de travail, des microcrédits octroyés, etc.

❖ **Dans la lutte pour la protection de l'environnement**

Il s'agit ici des diverses actions entreprises pour la protection de l'environnement et pour assurer son maintien de façon saine et durable. Seulement 20 % environ mènent réellement leurs activités dans ce domaine. Ainsi, très peu sont les réalisations dans la Commune au niveau du sous-secteur de l'environnement. Ces actions portent essentiellement sur les séances de sensibilisation afin d'informer la population sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver le couvert végétal, l'assainissement de

l'environnement, la gestion des déchets auprès des abonnés, dons de matériels (balaies, râteliers, houes...) aux associations de développement toujours pour l'assainissement, gestion et sauvegarde des forêts. La planche 3 présente une séance de salubrité organisée à Godomey par l'ONG Vie et Développement en collaboration avec l'association des jeunes dudit arrondissement.



Planche 3 : Séance de salubrité organisée par l'ONG Vie et Développement à Godomey
Prise de vue : Yaovi, août 2018

La planche 3 présente la séance de salubrité dans l'arrondissement de Godomey. Cette journée de salubrité organisée par l'ONG Vie et Développement de façon périodique permet d'assainir l'arrondissement de Godomey. L'association des jeunes de Godomey a souvent accompagné l'ONG dans ces actions de salubrité et d'assainissement qui vise à faire de Godomey, l'un des arrondissements les plus propres de la Commune d'Abomey-Calavi.

Mais les actions dans ce domaine sont pour l'heure insuffisantes. Les organisations non gouvernementales spécialisées dans la pré-collecte d'ordures ménagères prennent d'assaut les parcelles non viabilisées, les grandes fosses devenues leurs dépotoirs. Cette situation, plutôt que de réduire l'insalubrité dans la ville, la renforce et expose la population à de multiples maladies surtout en cette saison de pluie.

4.3. Effets des actions des OSC sur le niveau de vie des populations

Les activités menées par les OSC s'inscrivent dans la ligne droite des axes stratégiques de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP). Elles visent donc à améliorer les conditions de vie des populations quantitativement et

qualitativement. Nous verrons l'impact des actions des OSC sur le plan social d'une part et sur le plan économique d'autre part.

4.3.1. Au plan social

L'impact social des activités menées par les OSC est extrêmement important. Les OSC promeuvent la solidarité, créent des cadres d'échanges, d'expérience, de leadership et organisent des cadres de capacitation tout en suscitant le militantisme chez les jeunes et réduisent les disparités (urbain/rural, femmes/hommes). Elles sont à l'avant-garde de la prévention des conflits sociaux et de la paix ainsi que du renforcement du dialogue social et républicain permanents.

En plus, les OSC participent au renforcement du processus démocratique, car la mise en place de leurs instances dirigeantes et leur fonctionnement obéissent aux principes essentiels de la démocratie. La participation à la vie associative favorise l'ascension socio - politique des leaders. A la faveur des élections législatives et municipales passées dans notre pays, certains de ces leaders sont devenus des élus locaux.

Le regroupement, l'organisation et la dynamique des activités des OSC renforcent les liens sociaux et l'éveil des communautés au développement de leur région. Il est difficile de quantifier tous les changements intervenus grâce à l'apport des OSC. Toutefois, nous constatons que l'accessibilité à certains besoins essentiels s'est accrue.

Plusieurs acquis y ont été enregistrés au niveau de l'éducation mais les plus significatifs sont les suivants : l'augmentation de l'offre éducative, l'augmentation sensible du taux brut de scolarisation et du taux d'alphabétisation d'année en année, la diminution des déperditions scolaires, Avec l'appui des autres partenaires au développement, les efforts consentis par les OSC, ont permis d'améliorer sensiblement les indicateurs de santé dans la Commune d'Abomey-Calavi. Comme acquis nous retenons ce qui suit : l'augmentation de l'accessibilité aux soins médicaux préventifs et curatifs, le changement de comportement des populations face à certaines maladies comme le SIDA. Si les apports en médicament demeurent insuffisants, les sensibilisations à travers des appuis conseils permettent d'assainir et d'apporter des règles d'hygiène pour la santé.

En plus du soutien moral, physique, psychologique, financier et matériel qu'elles apportent aux populations sinistrées, handicapées et autres, les OSC ont favorisé l'abandon ou le recul de certains comportements et pratiques discriminatoires comme le mariage forcé. Par leurs actions, elles encouragent l'égalité de traitement de tous. Ce changement de comportement raffermi la cohésion sociale et entraîne le respect des droits humains. Elles contribuent aussi énormément à la promotion et à la défense des droits des enfants, des veuves et des orphelins.

4.3.2. Au plan économique

Sur le plan économique, les acquis sont multiples et participent à la lutte contre la pauvreté, car les OSC sont de véritables acteurs de l'économie locale et nationale.

Au niveau des activités génératrices de revenus (AGR), nous assistons de plus en plus à une autonomisation intégrale et à une responsabilisation financière de la femme dans la Commune d'Abomey-Calavi. Les AGR entrent en droite ligne de la politique de valorisation et d'émancipation de la femme, car elles favorisent l'égalité entre les sexes. Elles participent aussi à la libération de la femme du joug social et partant à son épanouissement total.

Au niveau de l'agriculture, l'impact des actions des OSC est très perceptible à ce niveau. Malgré les contraintes naturelles, les OSC participent à la sécurité et à la souveraineté alimentaire dans la Commune. Les acquis sont essentiellement : l'augmentation de la production céréalière, de celle des cultures de rente et des fruits et légumes, l'intensification des cultures de contre - saison, l'augmentation du rendement à l'hectare, la lutte contre la faim, la diversification des sources de revenus des populations, la valorisation des produits locaux comme l'ananas, qui crée et renforce un sentiment de patriotisme.

Les OSC ont d'une manière ou d'une autre de façon quantitative et qualitative permis aux populations bénéficiaires d'améliorer un temps soit peu leur condition de vie et de travail. Aujourd'hui, on peut noter que la lutte contre la pauvreté est enclenchée avec l'octroi des micros crédits de même que les appuis techniques aux groupements paysans.

Dans les arrondissements parcourus, 60 % des bénéficiaires interrogées avouent que les activités agricoles et de transformations rapportent une masse monétaire importante. Par ailleurs, malgré les sommes assez faibles que les bénéficiaires investissent dans leurs activités génératrices de revenus, 86,5 % ont déclaré qu'elles arrivent à épargner de l'argent par les systèmes de tontines ou d'autres formes. Plus de 60 % épargnent 9000 franc CFA par mois, 30 % épargnent entre 10 000f et 15 000 f CFA par mois et le reste (10 %) épargnent au-delà de 15 000 f CFA. Cette épargne des bénéficiaires dans les tontines en majorité rotatives est investie aussitôt dans des activités génératrices de revenus pour maintenir le niveau de commerce.

Les enquêtes menées auprès des bénéficiaires des actions des OSC ont permis de noter globalement à leur niveau un état de satisfaction dans leurs activités socio-économiques. Le degré de satisfaction de ces dernières suivant les secteurs d'activité génératrices de revenus est présenté par la figure 6.

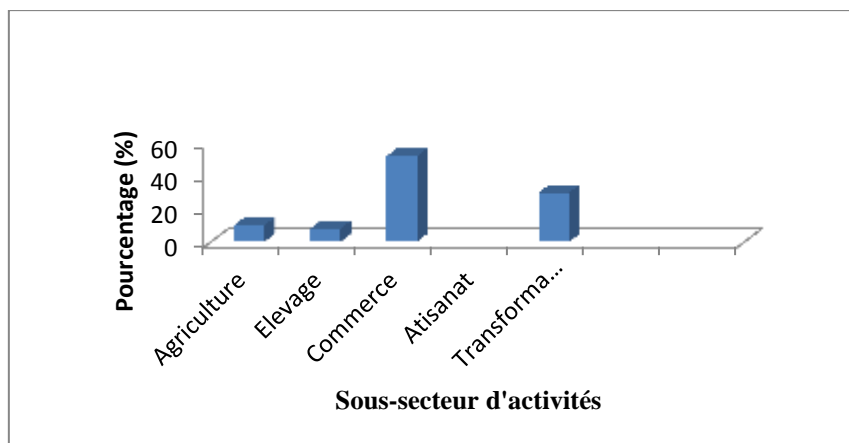


Figure 6: Répartition des enquêtes par secteur d'activité

Source : Résultat d'enquête, septembre 2018

De l'analyse de la figure, il ressort que les activités économiques s'articulent autour de la commercialisation des différents produits agricoles et autres. L'analyse du revenu des femmes rencontrées indique que plus de la moitié (55 %) ont un capital financier inférieur à 50.000 f, 25 % ont un capital financier dont le montant varie entre 50.000 f et 100.000 f et le reste (10 %) ont un revenu supérieur à 100.000 f CFA. Malgré cela, ces femmes se considèrent comme ayant des conditions économiques meilleures par rapport à leurs collègues qui n'ont pas adhéré aux OSC.

Les résultats d'enquête sur le terrain ont montré que les sources de financement des OSC proviennent de diverses origines (figure 7).

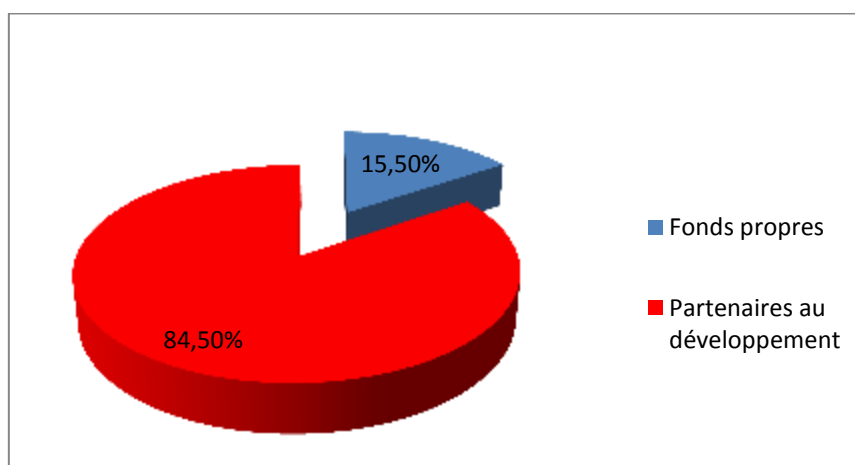


Figure 7: Sources de financement des OSC

Source : Résultats d'enquête, septembre 2018

L'analyse de la figure 7 montre que la plupart des OSC (84,5 %) bénéficient de l'apport des partenaires au développement et des aides. En effet, l'appui financier provient des partenaires étrangers et de certaines organisations intergouvernementales. Ces fonds alloués sont issus des dons, des legs, des cotisations et des souscriptions volontaires des personnes riches.

4.4. Faiblesses liées à la contribution des OSC au développement de la commune d'Abomey-Calavi

4.4.1. Existence d'une multitude d'OSC peu opérationnelles

Le développement local est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés et publics travaillent en symbiose pour créer les conditions de croissance économique et d'emploi. En tant qu'acteur non étatique, les OSC et particulièrement, les ONG, les associations de développement intervenant dans la commune d'Abomey-Calavi devraient pouvoir compléter pour une large part les actions du conseil communal dans le cadre de la promotion du développement local. Elles font certes des efforts énormes mais le nombre d'OSC actives dans la Commune est très infirme par rapport à la kyrielle d'OSC régulièrement constituées. En effet, la commune d'Abomey-Calavi compte plus de 300 OSC (service appui aux initiatives communautaires de la

commune d'Abomey-Calavi), mais seulement une cinquantaine est active et mène des actions à impacts concrets contribuant de ce fait au développement de la commune. Il se pose alors dans la commune d'Abomey-Calavi, un véritable problème d'efficacité des OSC.

4.4.2 Manque d'initiative de financement de projets et programmes de développement.

❖ L'insuffisance de coordination des actions des OSC dans la Commune

Les actions des OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi n'impactent pas considérablement le développement de cette Commune. L'une des raisons fondamentales qui peut expliquer cette situation se trouve dans l'inexistence d'un cadre formel de concertation entre les OSC et les autorités locales d'une part, et/dans la non fonctionnalité du cadre de concertation existant entre les OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi d'autre part.

Le cadre de concertation suppose un espace de dialogue ou un creuset qui regroupe périodiquement les différents acteurs autour des thématiques en relation avec des problématiques du développement local. Les relations que développent les OSC existant dans la commune avec l'institution communale ne sont pas de leurs propres points de vue satisfaisants. Elles déplorent notamment :

- l'arrivée avec retard la plupart du temps des courriers d'invitation pour participer aux activités qu'organise la mairie ;
- la faible diffusion de l'information sur la tenue des séances du conseil communal.

Dans ces conditions, très peu d'OSC parviennent à y conformer leurs calendriers pour prendre part aux activités qu'organise l'institution communale ;

L'origine politique ou l'appartenance politique avérée de certains dirigeants d'OSC notamment des Associations de développement ne facilite pas non plus la collaboration entre elles et l'institution communale.

L'inexistence de ce cadre limite une réelle-prise en compte des problèmes de développement de la commune en vue de leur résolution, étant donné que le cadre de concertation entre les OSC et les autorités locales constitue un instrument privilégié pouvant permettre de :

- promouvoir la gouvernance concertée et la démocratie à la base;
- offrir des orientations au conseil communal dans la prise de décisions sur les questions de développement local ;
- suivre la mise en œuvre des projets et programmes de développement
- adresser et discuter des questions et des problèmes d'actualité ;
- développer des espaces d'échanges thématiques et de consultation sur les services publics de base.

Même s'il existe un cadre de concertation des OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi, ce cadre ne fonctionne pas comme cela se doit parce que seules quelques ONG s'y intéressent. La plupart des OSC préfèrent la solitude et l'individualisme. Ceci ne permet pas l'unité d'actions et constitue un frein à l'efficacité dans leurs actions pour impacter davantage les différentes couches sociales de la commune.

En fait, les OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-Calavi se trouvent morcelées et se révèlent incapables de mettre leurs efforts en commun. Ce manque de collaboration, fait que ces OSC développent des activités dont la portée est très limitée.

Le corollaire du manque de structuration des OSC est la compétition dans l'accès aux ressources aussi bien nationales qu'internationales. On se demande quelques fois si toutes les OSC sont vraiment engagées pour le mieux-être des populations, la veille et la participation citoyenne pour la promotion du développement local. Le constat reste qu'il n'est pas rare de remarquer que certaines d'entre elles se créent et utilisent le nom de société civile pour défendre des programmes qui ne bénéficient qu'aux membres et

particulièrement aux représentants ou portes paroles au détriment de l'intérêt général. A cet égard, Aihou (2007) déclare que : « Il peut se faire qu'on passe pour une organisation de la société civile avec dans la tête des préoccupations moins avouables. On peut se servir de cette organisation pour justifier par exemple une candidature future au partage du pouvoir. La situation devient encore plus scandalisant quand on sait que les responsables, fondateurs ou non d'organisation de la société civile se trouvent aux antipodes du modèle de bon gestionnaire intègre, honnête et compétent qui fait de la transparence et ne transige pas avec les vertus cardinales. Certaines organisations de la société civile ont été conçues dès le départ comme de simples moyens de captation de l'aide publique au développement ».

Néanmoins le cadre de concertation des OSC de la commune d'Abomey-Calavi essaie de jouer un rôle de contrôle citoyen et de promotion de la participation citoyenne, mais il n'arrive pas à réaliser ses ambitions faute de moyens. Son budget se repose sur la contribution des membres. Force est de constater très peu d'OSC de la commune sont en règle vis-à-vis du collectif ce qui explique sa situation.

4.4.3 Manque d'initiative de mobilisation des ressources propres pour le financement des projets et programmes de développement

La promotion du développement local est mue par divers enjeux mais son efficacité réside dans la mobilisation de ressources pour le financement des projets et programmes de développement. Quand bien même l'Etat central à travers le transfert du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en vigueur depuis décembre 2008, a contribué à améliorer les ressources transférées aux communes, les recettes totales des communes en pourcentage des recettes totales des communes par rapport au pourcentage des recettes de l'Etat n'ont pas encore franchi le seuil de 5% des recettes totales de l'Etat.

A l'instar d'autres Communes, les grandes activités économiques exercées sur le territoire de la Commune d'Abomey-Calavi ne sont pas pour la plupart soumises à l'imposition locale.

Ainsi, les recettes propres réalisées par la Commune sont basées essentiellement sur des taux fixes ou des redevances forfaitaires imposées sur des petites activités. En conséquence, les recettes sont statiques et n'évoluent pas.

De même, l'analyse sommaire des finances communales réalisée dans le cadre de l'élaboration du PDG (2005-2009) a permis de déduire que les capacités actuelles de financement et d'investissement de la commune ne pourraient permettre de financer le PDC que dans une moindre mesure. Au vue de cette réalité, la commune se trouve donc confrontée au défi de mobilisation de ressources financières pour le financement des projets et programmes contenus dans le PDC.

Vu les ressources et moyens dont dispose la commune, la question qui se pose est de savoir comment le développement de la Commune sera financé.

La présence d'un grand nombre d'OSC et particulièrement d'ONG sur le terrain devrait constituer un atout pour la mobilisation des ressources. Malheureusement; malgré l'existence d'une multitude d'OSC dans la Commune, la contribution de ces OSC au financement du développement de ladite commune reste très insuffisante. A l'issue de nos investigations sur le terrain, il s'est avéré que la plupart des OSC notamment les ONG locales rencontrent d'énormes difficultés en matière de mobilisation des ressources. Ceci explique le nombre insignifiant d'OSC actives sur le nombre d'OSC installées dans la commune. Ainsi, les préoccupations formulées par ces OSC en matière de financement des projets de développement peuvent se résumer aux interrogations suivantes :

- comment établir un contact direct avec le bailleur ?
- comment présenter son document de projet du point de vue de la forme et du fond ?
- quelles sont les rubriques qui doivent figurer dans le budget ?
- comment suivre l'évolution du dossier de financement ?

4.5. Forces et faiblesses des actions des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi

Il est question d'exposer ici les forces et faiblesses des actions des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi, ses opportunités et ses menaces telles que présentées dans la figure 8.

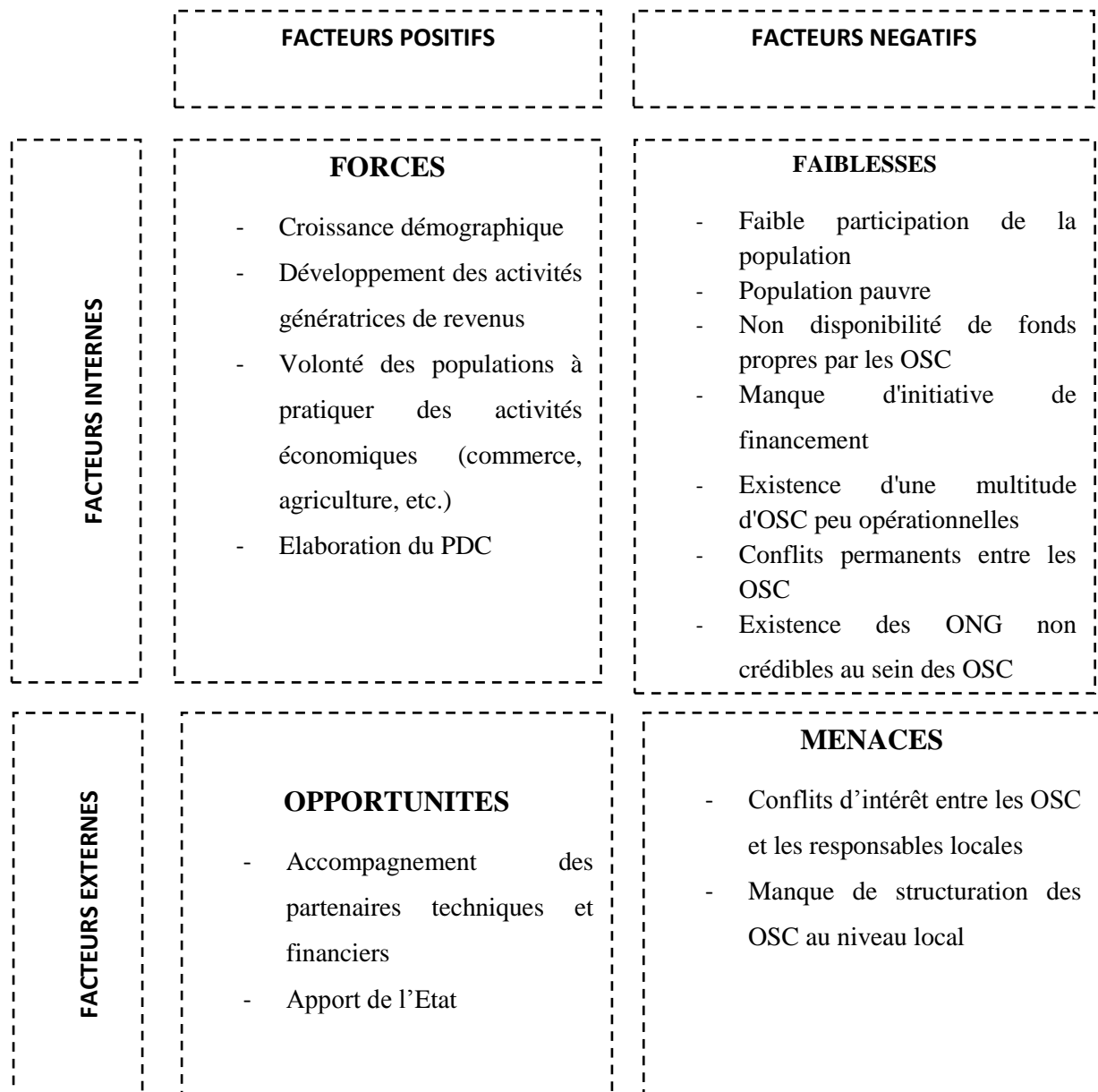


Figure 8: Résultats du modèle d'analyse de la contribution des OSC au développement de la Commune d'Abomey-Calavi

Source : Résultats d'enquête, août 2018

La lecture de la figure 8 permet de constater que les OSC présentes dans la Commune d'Abomey-Calavi disposent de nombreux atouts (forces et opportunités), mais des contraintes (faiblesses et menaces) ne manquent pas. Une meilleure exploitation des forces et la valorisation des opportunités permettront de mieux cadrer les actions des OSC dans la Commune d'Abomey-Calavi et d'en faire un des leviers du développement de la Commune.

4.6. Suggestions pour une meilleure contribution des OSC au développement de la commune d'Abomey-Calavi

Les suggestions vont à l'endroit des autorités locales d'une part et des OSC d'autre part.

❖ Suggestions à l'endroit des autorités locales ;

Pour l'amélioration de la contribution des OSC au développement de la Commune, il est recommandé entre autres, à l'endroit des autorités locales que :

- le processus d'élaboration des PDC fasse, davantage l'objet d'un véritable exercice participatif qui prend en compte les contributions de toutes les parties prenantes, notamment les OSC ;
- un cadre de concertation formel entre les OSC et les autorités locales soit mis en place par arrêté pour favoriser leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes de développement de la Commune. En plus de ce cadre, un point focal doit être désigné par les autorités locales pour servir d'interlocuteur auprès des OSC. Une ligne budgétaire devra être prévue à cet effet pour l'animation de ce cadre ;
- les activités des OSC, notamment des ONG soient inscrites dans les plans de développement communaux afin de faire apparaître leur importance dans le financement des investissements locaux ;
- des stratégies nouvelles de sollicitation des aides auprès des Partenaires Techniques et Financiers soient mises en place en collaboration avec les OSC,

Notamment les associations de développement, les groupements féminins et les

ONG locales;

- le répertoire des OSC intervenant dans la commune doit être actualisé ainsi que leurs domaines d'intervention en vue du suivi et de l'évaluation de leurs actions dans la commune. Ce travail se fera de commun accord avec le collectif des OSC de la commune d'Abomey-Calavi ;
- des projets de développement soient initiés et conduits en collaboration avec les OSC en tenant compte de leurs compétences en matière de recherche de financement.

❖ **Suggestions à l'endroit des OSC**

Pour une meilleure contribution des OSC au développement de la commune, il est recommandé que :

- les OSC intervenant dans la commune s'impliquent toutes dans l'animation du cadre de concertation, contribuer à son fonctionnement pour assurer une synergie d'actions, entre elles et pour maximiser leur chance de réussite ;
- les OSC à travers le collectif doivent participer aux sessions du conseil communal et aux activités importantes organisées par le conseil communal pour être mieux informées et jouer convenablement leur rôle de défenseur des causes des populations et d'interface entre les élus et les populations ;
- les OSC renforcent leurs capacités en matière d'élaboration; de projets de développement local répondant aux critères de pertinence, de cohérence, d'efficience, de faisabilité, d'effets/impact et de durabilité. Ce qui leur facilitera la recherche de financement;
- les OSC se fassent enregistrer auprès de la mairie et y déposent leurs rapports annuels d'activités pour se faire connaître des bailleurs potentiels, et de ce fait démontrer leur existence et leur crédibilité aux fins de faciliter le financement de leurs projets par ces bailleurs;
- les OSC doivent communiquer davantage sur leurs actions ;

- les OSC, notamment les associations de développement ne doivent perdre de vue leur caractère apolitique et leur but d'intérêt général. Elles devront donc faire l'effort d'être neutres en fondant leurs actions sur des objectifs de développement;
- les OSC se basent sur le PDC et les besoins actuels des populations pour élaborer leurs projets de développement.

Conclusion

Le développement local appelle de tous les citoyens des actions concertées, orientées et mises en œuvre pour la résolution des problèmes et la satisfaction des besoins des communautés à la base. Il dépend aussi de la capacité des citoyens ou des groupes organisés à se mettre en réseaux, échanger leurs savoirs pour contribuer à l'éclosion des idées et à l'innovation. Le développement local n'est donc pas l'apanage exclusif des autorités locales et étatiques. D'où la nécessité d'une franche collaboration entre tous les acteurs de développement que sont : l'Etat central à travers ses services déconcentrés, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers et les Organisations de la Société Civile. Nous avons focalisés notre recherche sur les organisations de la société civile de la commune d'Abomey-Calavi, cette catégorie d'acteurs est indispensable dans tout processus inclusif et participatif de développement. Les organisations de la société civile sont de nos jours, un maillon névralgique pour la mise en œuvre et la réussite de tous les projets et programmes de développement. La présente étude nous a permis de réfléchir d'une part, sur les relations qui lient les autorités locales et les organisations de la société civile dans le contexte actuel de décentralisation et d'autre part, d'évaluer leur contribution à la promotion du développement local dans la commune d'Abomey-Calavi particulièrement. La commune d'Abomey-Calavi à l'instar de beaucoup d'autres communes connaît en effet, des problèmes communautaires relatifs aux domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, du transport, de l'énergie et de l'eau potable dont la résolution passe non seulement par la prise en compte des besoins prioritaires des populations, leur implication à la gestion des affaires locales mais aussi par la mobilisation de ressources adéquates. Il apparaît clairement que ni l'état central, ni le conseil communal ne peuvent à eux seuls satisfaire tous les besoins et apporter de solutions à tous les problèmes des populations.

Ainsi, au terme de notre étude, il est constaté que les OSC à travers les activités variées qu'elles mènent notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'environnement, de la promotion de la bonne gouvernance aident les autorités locales à améliorer les conditions de vie des populations. Elles contribuent de ce fait à la promotion du développement local.

Cependant, malgré l'existence d'une pléthore d'OSC dans la commune d'Abomey-Calavi, nous avons constaté que, leurs apports pour le développement de la commune restent encore insignifiants en raison d'une part, du manque de financement de certains projets et programmes, l'inexistence d'un cadre formel de travail entre le conseil communal et les OSC et d'autre part, du manque d'initiatives de certaines OSC.

Pour améliorer la contribution des OSC au développement de la commune, il est souhaitable que les autorités communales entretiennent une collaboration franche et transparente avec les OSC intervenant dans la commune et à œuvrer pour encadrer leurs initiatives pour un meilleur impact sur les communautés. Mieux. Les OSC gagneraient plus en efficacité si elles se mettent en réseaux pour porter ensemble des projets. Cette démarche crédibilise davantage les OSC auprès des partenaires techniques et financiers qui n'hésitent pas à appuyer des initiatives communes. Egalement, quel que soit l'ambition et la volonté des OSC à contribuer aux côtés des autorités locales à la promotion du développement local, cette ambition et cette volonté resteront sans effet si les OSC ne renforcent pas leurs capacités notamment en matière d'initiation et de gestion des projets de développement local et de recherche de financement.

Par ailleurs, une bonne maîtrise des textes régissant la décentralisation au Bénin, permettrait aussi bien aux autorités locales qu'aux Organisations de la Société Civile de mieux cerner leurs rôles dans le processus de développement local. Et de définir le cadre formel de collaboration entre les deux entités. Pour ce faire, l'Etat central, les autorités locales et les Organisations de la Société Civile devront se donner les moyens nécessaires à une bonne maîtrise et la mise en œuvre efficiente et concertées des actions de développement local au profit des populations.

Les hypothèses émises en amont de cette recherche ont été atteintes mais les résultats obtenus contraignent à de nouvelles perspectives à savoir procéder à une étude approfondie sur la contribution des OSC dans le domaine de la Communication dans la Commune d'Abomey-Calavi.

Bibliographie

1. ADJAHO (R) « Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde, état sommaire et enjeux», CODEF, Cotonou, 2002 194 p.
2. ADJAHO, R. (2002) : « Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde : état sommaire et enjeux », première édition, Cotonou, 163 p.
3. ADJOVI (J) : (2009) : « La souveraineté économique pour; un développement équilibré », rapport, 56 p.
4. AHIHOU J., (2006) : «Contribution des associations de développement dans le processus de décentralisation pour le développement local: cas de l'association de développement VIDEKON de HOUM dans la commune de GLAZOUE», Mémoire de DESS, 98 p.
5. AIHOU D. (2007) : Programme Pour des organisations de la société civile appuyées et renforcées (OSCAR) « atelier national de ; clarification des textes régissant les Organisations de la Société Civile (OSC) .au Bénin », Bohicôn, rapport, 67 p.
6. DDT (2009) : Annuaire des statistiques du tourisme au Bénin de la période 2003-2006, 106 p.
7. DDT, (2007) : Bilan de la Politique Nationale du Tourisme : Financement du tourisme, 103 p.
8. DEMOLE M. & AGBO R. (2003) : Les défis ; de la décentralisation et la nécessaire participation de la femme au processus de décentralisation, rôle de la femme dans la consolidation de la démocratie et de la paix. (Décentralisation, Législation, Equité Egalité), PP. 149 à 160;
9. GUINCHARD S., ET DEBARD T (2001) : Lexique des termes juridiques 20ème édition, Paris, Dalloz, 89 p.
10. KITTI N. (2009) : La société civile face au défi/'de la-gouvernance au Bénin, mémoire de DESS, Chaire UNESCO des Droits de la Personne et de la Démocratie, Chaire Me CONNELL de l'Université de Sherbrooke de Canada, 95 p.

11. KLOTOE J. G. (2009) : Contribution du développement conduit par les communautés (DDC) à l'amélioration de la gouvernance locale : Cas de la commune d'Akpro-misséré, Chaire Me CONNELL de l'Université de Sherbrooke de Canada, 69 p.
12. La Loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes au Bénin ;
13. La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
14. La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin du Bénin ;
15. La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation, des communes en République du Bénin ;
16. LALEYE M. (2003) : La décentralisation et le développement des territoires au Bénin, l'Harmattan, Paris, 327 p.
17. Le Décret 2008-276 du 19 mai 2008 portant création du -Fonds d'Appui .au Développement des Communes.
18. MAIRIE D'ABOMEY-Calavi (2018) : Plan de Développement Communal d'Abomey-Calavi 2018-2023 ;
19. MAISON DE LA SOCIETE CIVILE (2013) : Société civile et autorités locales, mieux collaborer : comment réussir ? Janvier, 59 pages ;
20. MALOMON, B. (2012) : Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation du calcaire dans l'Arrondissement d'Issaba, Commune de Pobè, Mémoire de maîtrise de géographie, DGAT / FLASH / UAC, 99 p.
21. MALOMON, B. (2013) : Contribution du tourisme au développement socioéconomique de la Commune de Kétou, MPRO/ FLASH/UAC, 80 p.
22. MALOMON, B. (2018) : Gouvernance du foncier agricole périurbain dans la Commune d'Abomey-Calavi : Etat des lieux et enjeux pour le développement local, Mémoire de Master de Recherche, EDP/UAC, 118 P.
23. MCL (2000) : Pour un développement local durable : la coopération décentralisation sud-sud. Dynamique local N°002, 33 p.
24. MD (2002) : Premier rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Bénin, Cotonou, 28 pages :

25. MEPDEAP, Stratégie Nationale pour La Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement « Plaidoyer pour la Mobilisation des Ressources "en Faveur des OMD», septembre 2007 ;
26. MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS (2009) : Programme OSCAR, Charte des Organisations de la Société Civile du Bénin, .13 pages ;
27. MISSION DE DECENTRALISATION, (2003) : « Guide pour la planification du développement local », Benin ; 48 p.
28. MISSION DE DECENTRALISATION, (2005) : « Le Guide du Maire », Benin, 45 p.
29. MISSION DE DECENTRALISATION, (2006) : « Recueil des lois sur la décentralisation », 68 p.
30. MPEMBELE K. G. (2003) : les ONG et la lutte contre la pauvreté dans la ville de Kinshasa. Cas du bureau diocésain des œuvres médicales (BDOM), mémoire de fin d'études, SPA, UNIKIN, 2003.
31. OKOUNDE F. ET AGBIDINOUCOU P.: (1999) : Etude sur l'état des lieux des relations entre l'Etat et la société civile, ONG et associations de développement, Cotonou, novembre, 23 p.
32. PIROTTE G. (2007) : La notion de société civile » Edition la Découverte, Coll. Repères, Paris, 128 pages.
33. REY A. (Dir), Le Robert dictionnaire d'aujourd'hui, Robert ; 54 p.
34. SOCIAL WATCH BENIN (2006) : « Processus d'implication des organisations de la société civile dans l'élaboration de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP) au Bénin », Cotonou, 57 p.;
35. TOUDONOU (A) et KPENONHOUN (C); «Constitution et textes: constitutionnels de la République du Bénin depuis les origines dahoméennes, CEREDG-AFRIQUE, Cotonou, 1997.

Liste des figures

Figure 1	Situation géographique	24
Figure 2	Moyenne pluviométrique mensuelle du secteur d'étude (1970-2016)	25
Figure 3	Répartition de la population de la population d'Abomey-Calavi par arrondissement de 2002 à 2013	29
Figure 4	Evolution des OSC à Abomey-Calavi de 1990 à 2016	47
Figure 5	Répartition des enquêtes par secteur d'étude	55
Figure 6	Sources de financement	56
Figure 7	Résultat du modèle d'Analyse	61

Liste des tableaux

Tableau I	Structure de documentation	19
Tableau II	Répartition des ménages enquêtés	21
Tableau III	OSC active de la Commune et	49

Liste des planches

Planche 1	Bâtiment construit à l'EPP Tankpè Forêt par l'association MJ en partenariat avec la fondation ADJAVON.....	49
Planche 2	Remise des kits scolaires aux enfants démunis de Calavi par l'ONG Aide Sociale en collaboration avec SOS Village d'Enfants au CSP les Génis de Tankpè.....	50
Planche 3	Séance de salubrité organisée par l'ONG Vie et Développement à Godomey.....	52

ANNEXES

N°1 QUESTIONNAIRE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES AUTORITES LOCALES

Ce questionnaire est élaboré dans le cadre d'un mémoire de fin de formation en vue de l'obtention du Master en Intégration Régionale et Développement à l'institut de Géographie et d'Aménagement du Territoire (IGATE) de l'Université d'Abomey-Calavi.

L'objectif de cette démarche est de partir de cette enquête pour appréhender la contribution des OSC au développement de la Commune d'Abomey-calavi.

Pour cela, vous êtes priés de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Les données recueillies seront confidentielles et exclusivement utilisées à des fins de recherche.

Nous vous remercions d'avance pour votre franche collaboration.

QUESTIONS	OUI	NON
a) Selon vous, quelles sont les stratégies utilisées par la Mairie pour le développement de la Commune d'Abomey-calavi ? ✓ Elaboration du Plan de Développement Communal : ✓ Intercommunalité ✓ Coopération décentralisée ✓ Promotion du développement local ; ✓ Partenariat avec l'Etat ; ✓ Partenariat avec le privé : ✓ Partenariat avec la société civile ✓ Autres (à préciser)..... 		

<p>b) Le PDC est-il le principal outil stratégique de développement de la Commune d'Abomey-calavi ?</p>		
<p>c) Quels sont les principaux acteurs à impliquer dans l'élaboration du PDG ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil Communal ✓ Autorités locales ✓ Etat central (services déconcentrés de l'Etat) ✓ Organisation de la Société Civile (OSC) ; ✓ Populations ✓ Autres (à préciser)..... 		
<p>d) Quelles sont les sources de financement du PDC:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Commune sur ressources propres ✓ L'Etat central à travers les transferts de ressources et certains investissements directs ✓ Coopération décentralisée ✓ Partenariat avec les Partenaires Techniques et Financiers ✓ Partenariat avec société civile ✓ Partenariat avec le privé ✓ Emprunt auprès des institutions financières 		

<p>e) Connaissez-vous des OSC qui interviennent dans la promotion du/développement de la commune d'Abomey-calavi ?</p> <p>Si oui citez-les :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>f) Les OSC sont-elles impliquées dans le processus de développement d'Abomey-calavi ?</p> <p>Si oui comment ?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>Si oui, quelles sont les OSC associées au processus de développement- .de la Commune?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

<p>g) La mairie rencontre-t-elle des difficultés dans sa collaboration avec les OSC Si oui, lesquelles?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>h) Quelles sont les actions de développement déjà réalisées par les OSC à Abomey-calavi ? Citez celles que vous connaissez.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>i) Etes-vous satisfait de la contribution des OSC au développement de la Commune d'Abomey-calavi ?</p> <p>Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>j) Existe-t-il un cadre de concertation régulier entre les autorités locales et les OSC intervenant dans la Commune d'Abomey-calavi ?</p> <p>si oui,</p>		

<p>depuis quand et quelles sont les retombées positives de ce cadre ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>Quelles sont les difficultés que rencontre ce cadre ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Si non, Quelles sont les raisons qui expliquent l'inexistence d'un tel cadre ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>k) Que proposez-vous pour une contribution efficiente des OSC au développement de la Commune ?</p> <p>.....</p>		

<p>.....</p> <p>.....</p>		
---------------------------	--	--

N°2 QUESTIONNAIRE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES OSC

Ce questionnaire est élaboré dans le cadre d'un mémoire de fin de formation en vue de l'obtention du Master en Intégration Régionale et Développement à l'institut de Géographie et d'Aménagement du Territoire (IGATE) de l'Université d'Abomey-Calavi.

L'objectif de cette démarche est de partir de cette enquête pour appréhender la contribution des OSC au développement de la Commune d'Abomey-calavi.

Pour cela, vous êtes priés de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Les données recueillies seront confidentielles et exclusivement utilisées à des fins de recherche.

Nous vous remercions d'avance pour votre franche collaboration.

QUESTIONS	OUI	NON
<p>a) Selon vous, quelles sont les stratégies utilisées par la Mairie pour le développement de la Commune d'Abomey-calavi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration du Plan de Développement Communal Intercommunalité, ✓ Coopération décentralisée ✓ Promotion du développement local ; ✓ Partenariat avec l'Etat ; ✓ Partenariat avec le privé ✓ Partenariat avec la société civile ✓ Autres (à préciser) <p>.....</p>		

.....		
b) Le PDC est-il le principal outil stratégique de développement de la Commune d'Abomey-calavi ?		
c) Quels sont les principaux acteurs à impliquer dans l'élaboration du PDC? <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil Communal ✓ Autorités locales ✓ Etat central (services déconcentrés de l'Etat) ✓ Organisation de la Société Civile (OSC) ; ✓ Populations ✓ Autres (à préciser)..... 		
d) Quelles sont les sources de financement du PDC <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Commune sur ressources propres ✓ L'Etat central à travers les transferts de ressources et certains investissements directs ✓ Coopération décentralisée ✓ Partenariat avec les Partenaires Techniques et Financiers ✓ Partenariat avec société civile ✓ Partenariat avec le privé . ✓ Emprunt auprès des institutions financières 		
e) Connaissez-vous des OSC qui interviennent dans la promotion du		

<p>développement de la commune d'Abomey-calavi ?</p> <p>Si oui citez les :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>f) Les OSC sont-elles impliquées dans le processus de développement d'Abomey-calavi ?</p> <p>si oui ?comment ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>Si oui, quelles sont les OSC associées au processus de développement de la commune ?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>g) Votre OSC rencontre-t-elle des difficultés dans sa collaboration avec la mairie d'Abomey-calavi si oui, lesquelles ?</p>		
<p>h) Quelles sont les actions de développement déjà réalisées par votre OSC à Abomey-calavi? Citez celles que vous connaissez.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>i) Etes-vous satisfait de votre contribution au développement de la Commune d'Abomey-calavi ?</p>		

<p>Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>j) Existe-t-il un cadre de concertation régulier entre tes autorités locales et les OSC intervenant dans la Commune de d'Abomey-calavi ?</p> <p>Si oui, depuis quand et quelles sont les retombées positives de ce cadre ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Si non, quelles sont les raisons qui expliquent l'inexistence d'un tel cadre ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>k) Que proposez-vous pour une contribution efficiente des OSC au développement de la Commune ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

Tableau III: OSC actives de la commune d'Abomey-Calavi et leurs domaines d'activités.

N° d'ordre	Nom de la structure	Domaines d'intervention	Siège/ Adresse /Téléphone
01	ONG APHED	-Micro Finance -IEC Santé -Environnement -Education	BP 121 Abomey-Calavi Tél: 21 36 00 57 ou 90 90 21 30 Email aphedde yahoo.fr
02	CIVIDES –ONG	Pêche et Santé	Tél: 49 71 12 Cel: 68 57 61 Godomey BP 865 Ab-Calavi
03	ONG "les Projets Verts"	-Formation en élevage -Construction d'infrastructures socio – Communautaires -IEC SIDA -Micro finance -Environnement	BP 18 Abomey- Calavi Tél: 21 36 03 88
04	ONG Vie et Développement	-Micro finance aux femmes -Aide aux orphelins -Alphabétisation des femmes -Environnement	BP : 946 Abomey - Calavi Tél: 68 99 03
05	CRED- ONG	-Education -Formation -Alphabétisation -Vulgarisation -Développement communautaire -Lutte contre le SIDA	Adjakè – calavi BP 465 Tél: 21 36 07 17
06	CECODI/ONG	Agriculture durable	Agori maison BADA 01 BP 2759 Cotonou Tél : 21 36 03 54
07	AERAMR- ONG	-IEC Nutrition /SIDA -Formation -Développement communautaire -Environnement	Agori Tchitagbégo Bp 299 Abomey-Calavi Tél : 21 36 13 54/ 92 54 17
08	ONG ADDUC - Bénin	-Assistance et suivi de gestion -Recherche des partenaires au développement -Micro-finance -Environnement	Zinvié yèvié BP : 43 zinvié Tél /fax 21 36 70 62 Cel 98 51 30
09	Ong "œil du Bénin"	Environnement	Maison OSSENI Zinvié ablomin BP 48 Tél : 95 85 59 20

10	ONG GARDEC	Education, Agriculture et Santé	Agori plateau maison DJAGO A. Yaou 02 BP : 1406 Cotonou Tél : 35 05 89
11	ONG APFAE - BENIN	-Agriculture -Environnement	Ayimevo Godomey Cél: 95 94 42 57 Maison ADJADI
12	ONG RDSSAP – PSCA	Regard sur notre développement, notre santé, la sécurité alimentaire de nos peuples et la prévention du sida sur nos côtes	Siège : Hêvié dounouhouè 1 ^{ere} antenne : Atrokpocodji tél : 21 35 25 72 / 95 96 21 89
13	Fondation Regard d'Amour (FRA)	Protection des enfants Promotion de la famille	BP 1074 Abomey-Calavi Tél: 21 36 09 46
14	ASSOPIL –ONG	Micro finance, santé et environnement	BP 1291 Calavi Tél : 21 35 11 94 Siège : à côté des PTT Calavi en face de la Pharmacie du Lac
15	OPD –ONG	-Santé -Epargne crédit -Agropastoral et développement à la base -Environnement	Womey- Sodo/ Togoudo BP 1134 Abomey-Calavi Tél: 90 74 39 Email: opdong@UVA.Org
16	GHN BODU-BENIN ONG	-Bien être social -Agriculture -Elevage -Santé -Formations	Maison BOKPE C/918 Tél : 90 02 72 15 Lobozounkpa
17	CAED – ONG	Améliorer les conditions de vie dans les milieux d'éducation, œuvrer pour un environnement sain, encourager l'alphabétisation des masses paysannes, soutenir et promouvoir les activités des femmes et des jeunes dans les domaines de sécurité alimentaire, de la santé, de la culture et des loisirs. Promouvoir les NTIC. Promouvoir les droits de l'enfant.	Siège: Houèto- Gankon (Togba) Tél: 40 00 38 / 91 64 82 / 72 38 06 BP 869 Abomey-Calavi
18	FEDE – ONG (Femme Entraide et Développement)	-Contribuer à l'auto- promotion de la femme à travers l'appui aux AGR -Améliorer les conditions de vie des enfants orphelins et vulnérables	Siège social : Ahossou - Gbeta (Togba) Tél : 97 91 49 35 ou 95 92 78 67 Email :

			fed-ong@yahoo.fr
19	OAE – ONG	<ul style="list-style-type: none"> -Formation -Education Formelle et Informelle -Hygiène et Assainissement -Micro finance -Alphabétisation -Environnement IEC 	<p>BP : 161 Ab-Calavi</p> <p>Tél: 21 36 04 59/ 05 56 49/</p> <p>91 37 97/ 07 13 55/ 07 80 61</p>
20	ONG ŒIL du Bénin	Organisation pour l'environnement et les initiatives locales	<p>BP : 48 Zinvié</p> <p>Cél : 97 76 78 14</p>
21	SAD- ONG	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion des femmes dans les activités génératrices de revenus. -Actions en faveur des couches défavorisées -Incitation des jeunes à la formation en informatique. -Aide à la résolution des problèmes de la vie et de la santé par les feuilles et prières spirituelles. -Lutte contre les MST et le VIH/SIDA-IST en milieu scolaire. 	<p><u>Siège social</u> :</p> <p>Godomey 02 BP 1499</p> <p>Tél : 97-05-34-53 93-41-70-42</p>
22	AP.PA.DE. C.D.	<p>Développement et promotion de l'information préventive, éducative et médicale au bénéfice des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des communautés dans leur auto- développement - Développement et promotion de l'hygiène et l'assainissement de base. - Promotion du développement local sous toutes ses formes. 	<p><u>Siège social</u> :</p> <p>Godomey, Qtier Atrokpocodji, Maison TOHOUEGNON</p> <p>Philippe BP : 1443</p> <p>Tél : 97-76-45-81.</p>
23	AESOH-ONG	<ul style="list-style-type: none"> -Education et épanouissement des jeunes. -Développement 	<p><u>-Siège social</u></p> <p>Godomey, Qtier Cocotomey, Fandji C/SB Maison OTINDO Comlan Marcel.</p> <p>02 BP 2249</p> <p>Tél : 21-38 29 58</p>
24	ONG "CESED"	<ul style="list-style-type: none"> -Amener les enfants handicapés à devenir des citoyens à part entière -Promouvoir l'épanouissement intégral des enfants. -Offrir un meilleur cadre de vie à ces enfants - Lutter contre la délinquance juvénile, l'usage des stupéfiants dans le milieu juvénile et l'exploitation des enfants. 	<p>-</p> <p><u>Siège social</u> :</p> <p>Sèmè-Calavi BP 981, maison AHOUNSOU Juliette Clarisse</p> <p>Tél : 21 36 17 14 ou 90 93 31 17.</p>
25	ONG "LUMAD"	-Promouvoir le bien-être dans nos villes et campagnes par la construction de	<u>Siège social</u> : Godomey quartier

		<p>latrines publiques, des appuis en produits pharmaceutiques et la fourniture de vêtements aux personnes qui en ont réellement besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer la bonne alimentation des personnes vivant dans nos campagnes -Assurer l'approvisionnement en eau potable de ces personnes à travers des forages de puits de puits. -Construire les infrastructures socio-communautaires -Venir en aide aux enfants démunis pour leur scolarisation. 	<p>cocotomey Tokpa C/SB maison HOUENASSOU C. Léon. 01BP6644 Tél : 97 29 47 96 ou 95 40 19 50 97 48 53 84.</p>
26	" ONG SOLIDARITE HUMANITAIRE"	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'amour et la fraternité dans tous les domaines -Faire des dons de toutes natures aux pauvres, aux oubliés, aux marginalisés aux sinistrés des catastrophes climatique, aux orphelins, aux malades mentaux, aux enfants abandonnés et aux handicapés physiques. - Développer les activités médico-sanitaires dans les zones reculées. 	<p>Siège social Cotonou C/631 Qtier St Jean maison HOUEZE ZANKAN Kphèhounton</p>

Source : Enquête de terrain, Août 2018

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Dédicace	3
Remerciements	4
Sigles et acronymes	5
Résumé	6
Abstract	6
Introduction	7
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET approche METHODOLOGIQUE.....	10
1.1. Cadre théorique	10
1.1.1. Problématique.....	10
1.1.2. Hypothèses de travail	12
1.1.3. Objectifs de recherche	12
1.1.4. Etat des connaissances	12
1.1.5. Clarification de quelques concepts.....	15
1.2. Approche méthodologique	18
1.2.1. Données utilisées.....	18
1.2.2. Collecte des données	18
1.2.2.1. Recherche documentaire	18
1.2.2.2. Enquête de terrain.....	19
1.2.3. Traitement des données et analyse des résultats	22
CHAPITRE II : FACTEURS FAVORABLES AUX ACTIONS DES OSC DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI.....	23
2.1. Déterminants physiques favorables à l'intervention des OSC dans la commune d'Abomey-Calavi	23
2.1.1 Situation géographique et administrative de la commune d'Abomey-Calavi.....	23
2.1.2. Pluviométrie	25
2.1.3. Relief et nature des sols.....	26
2.1.4. Réseau hydrographique	27
2.1.5. Végétation et faune.....	27
2.2. Caractéristiques humaines	28
2.3. Caractéristiques économiques	30
CHAPITRE III : ROLE DES OSC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU BENIN.....	35

3.1. OSC dans la gestion des affaires communales.....	35
3.1.1. Implication des OSC dans la gestion des affaires communales	35
3.1.2. Implication des OSC dans la planification du développement local.....	38
3.1.3. Implication des OSC à travers la commission communale de planification du PDC	39
3.2. Promotion du développement économique et social et de la bonne gouvernance	40
3.2.1. Promotion du développement économique et social.....	41
3.2.2. Promotion de la bonne gouvernance locale.....	43
CHAPITRE IV : GENESE DES OSC ET LEURS ACTIONS DANS LA COMMUNE D’ABOMEY-CALAVI.....	46
4.1 Genèse des OSC dans la commune d’Abomey-Calavi	46
4.2. Actions des OSC dans la commune d’Abomey-Calavi	46
4.2.1. Typologie des OSC	46
4.2.2. Réalisation des OSC dans la commune d’Abomey-Calavi.....	47
4.3. Effets des actions des OSC sur le niveau de vie des populations	52
4.3.1. Au plan social.....	53
4.3.2. Au plan économique.....	54
4.4. Faiblesses liées à la contribution des OSC au développement de la commune d’Abomey- Calavi	56
4.4.1. Existence d'une multitude d'OSC peu opérationnelles.....	56
4.4.2 Manque d'initiative de financement de projets et programmes de développement.....	57
4.4.3 Manque d'initiative de mobilisation des ressources propres pour le financement des projets et programmes de développement.....	59
4.5. Forces et faiblesses des actions des OSC dans la commune d’Abomey-Calavi	61
4.6. Suggestions pour une meilleure contribution des OSC au développement de la commune d’Abomey-Calavi	62
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	67
Liste des figures	70
ANNEXES	71